



La grève, ça paie!

Les conflits du travail en Suisse
depuis la grève générale de 1918



Sommaire

- 2** La grève, notre acquis
Avant-propos de Paul Rechsteiner
- 4** La Suisse fait la grève
*Une Suisse sans grève ?
La fin d'un mythe*
- 7** Le durcissement des luttes
Grève et droit de grève : état des lieux
- 14** Triompher, ou succomber en luttant
*La grève générale de 1918.
Le premier jour*
- 20** « La répression ne peut rien »
*Entretien avec Roman Burger,
secrétaire syndical chez Unia*
- 24** Quarante grenades à main
par compagnie
*La grève générale de 1918.
Le deuxième jour*
- 30** La Constitution ne dit rien
sur la proportionnalité
*Entretien avec Doris Bianchi,
juriste à l'USS*
- 32** « C'est à pleurer ! »
*La grève générale de 1918.
Le troisième jour*
- 37** Les nombreux visages de la grève
Petite typologie de la grève
- 39** « Bien sûr un peu peur »
*Teresa Fernandez : récit
d'une gréviste*
- 42** La grève depuis le Moyen Âge
*600 ans de conflits du travail
en Suisse*
- 54** Petite chronique
*Les grèves et les actions
de protestation depuis 2000*
- 63** Annexes
- 64** Informations complémentaires



La grève, notre acquis

Avant-propos

Paul Rechsteiner | L'Union syndicale suisse avait publié une brochure sur la grève à l'occasion du 1^{er} mai 2000, alors que le droit de grève venait de faire son entrée dans la nouvelle Constitution. Beaucoup pensaient encore que la grève était chose interdite ou du moins «étrangère à la Suisse», comme on l'a martelé dans les têtes à partir de 1950. Cette publication était là pour lever le tabou sur le moyen de lutte collective le plus puissant dont disposent les syndicats, et servir de mode d'emploi. Comme pour la liberté d'opinion, il ne suffit pas d'inscrire un droit fondamental dans la Constitution pour le faire exister; la valeur d'une démocratie réside dans l'usage que l'on fait des droits fondamentaux.

Depuis lors, le droit comme la pratique ont beaucoup évolué. Dans le domaine du droit, des juristes à la solde des patrons et malheureusement aussi certains tribunaux essaient par tous les moyens de faire marche arrière, ils veulent limiter l'exercice du droit de grève. Dans la pratique, beaucoup d'expériences concrètes fertiles ont été accumulées, et si nous avons connu quelques rares défaites, nous avons de belles victoires à notre actif. La grève est devenue tout bonnement inévitable pour se défendre collectivement contre le démantèlement social et les situations intenable. En Suisse, les gens considèrent à nouveau la grève comme un moyen de lutte légitime et évident.

En revanche, l'idée qu'une grève politique puisse être bientôt à l'ordre du jour si la droite antisociale va trop loin n'est pas encore très répandue. Le retour sur un événement historique comme la grève générale de 1918, il y a exactement 90 ans, est utile parce que nous pouvons en tirer des enseignements pour le présent ou le futur immédiat. Sur le mo-



Paul Rechsteiner

ment, la grève générale de 1918 s'est terminée par une défaite, parce que le Comité d'Olten, qui en a assumé l'organisation et la direction, voulait éviter toute effusion de sang après la levée de troupes ordonnée par le pouvoir. Mais rétrospectivement, elle constitue l'événement politique antérieur le plus important du XX^e siècle,

dit l'historien Willi Gautschi. La durée du travail a baissé d'un seul coup de six à onze heures avec l'introduction de la semaine de 48 heures pour tous. Pendant les cinq années suivantes, les progrès sociaux ont déferlé sur le pays, jusqu'en 1925, ce qui ne s'était jamais vu. Pour l'observateur d'aujourd'hui, c'est la grève générale – en revendiquant l'introduction du suffrage féminin et d'une assurance vieillesse et survivants – qui a écrit le programme social et politique du XX^e siècle suisse. Suivant les circonstances, la grève politique est un moyen de lutte légitime. La grève des femmes de 1991, venue rafraîchir la mémoire de la Suisse masculine, l'a aussi montré.

Il va sans dire que la grève n'est jamais un but, mais un moyen. Elle représente néanmoins un de ces moments de solidarité concrète vécue et partagée, sans lesquels aucun progrès social n'a jamais été amorcé. À travers l'action collective, les individus trouvent une force qu'ils n'auraient jamais tout seuls, et une dignité. Ou, dans l'esprit d'Albert Camus, un lieu commun à tous les hommes, une solidarité des chaînes qui rend les hommes semblables et les relie les uns aux autres face aux mécanismes du pouvoir qui séparent, face à l'oppression.

Il n'y a pas un instant à perdre, nous devons nous réapproprier la capacité de lutter, de faire la grève, de mettre en pratique les multiples formes de l'action collective.



La Suisse fait la grève

Une Suisse sans grève ? La fin d'un mythe

Ralph Hug | Le mythe d'une Suisse sans grèves appartient au passé. Cette légende ne concerne en fait qu'une brève période de la seconde moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, les conflits sociaux sont courants en Suisse aussi. Ils continuent certes à faire des vagues, mais ils ne passent plus pour quelque chose d'exceptionnel. Dans les années 1990 c'était différent. Même s'il y eut, à l'époque, de grandes mobilisations – la grève des femmes pour l'égalité (1991), celle des typographes (1994) ou celle de la fonction publique genevoise contre les réductions salariales (1996) – elles n'ont que peu modifié l'image solidement ancrée d'une Suisse imperméable à la lutte. La mise sur pied, en 1997, d'un cours sur la grève par une union syndicale cantonale, destiné à ses membres, a attiré l'attention des médias dans l'ensemble du pays. Par la suite, les conflits sociaux se sont multipliés, ils ont touché toutes les branches, de sorte que la perception des luttes au sein de la population a rapidement changé.

En 2000, l'Union syndicale suisse publiait pour la première fois une brochure intitulée «Des grèves en Suisse », avec pour sous-titre : «Quelque chose a changé». La grève n'était plus un tabou. Pour les travailleurs et les travailleuses, il s'agissait de retrouver cette forme de lutte, de se la réapproprier comme un moyen efficace pour défendre leurs intérêts. Les actions de protestation et les grèves se succédaient à un rythme quasi mensuel : des travailleurs de l'horlogerie, des chauffeurs de bus, des enseignantes, des employés de l'Etat, des collaborateurs de la poste, des travailleurs de la construction, des infirmières, des conducteurs de locomotive, des charpentiers, des métallurgistes mais aussi des chômeurs se défendaient en organisant des assemblées publiques, des manifestations, et des actions de grève contre les réductions de

salaires et le démantèlement social. Toutes ces actions mettent en évidence «la force du collectif», écrivait alors le président de l'USS Paul Rechsteiner : l'engagement solidaire pour des conditions de travail décentes, le respect et la dignité des gens qui travaillent.

Où en sommes-nous dans ce processus, aujourd'hui ? Les luttes exemplaires de ces dernières années, la grève des travailleurs de la construction pour la retraite à 60 ans ou la lutte des fondeurs de Swissmetal contre le diktat du capitalisme financier montrent clairement que les luttes s'intensifient et que l'affrontement est désormais ouvert. Un coup d'œil sur les statistiques des grèves le confirme. Comme le montre le graphique sur le «Les grèves en Suisse», la seconde moitié du XX^e siècle a connu trois périodes où les luttes étaient fréquentes :

- › dans les années 1940, pour l'introduction de conventions collectives de travail,
- › dans les années 1970, contre les licenciements massifs et pour l'introduction de plans sociaux,
- › dès les années 1990, contre la détérioration des conditions de travail.

La nette augmentation des luttes liées à la mondialisation est frappante. Les mouvements récents comme la lutte des travailleurs de la construction pour le renouvellement de la convention nationale de travail indiquent qu'il s'agit surtout de préserver des acquis collectifs, et donc de défendre les conventions collectives de travail.

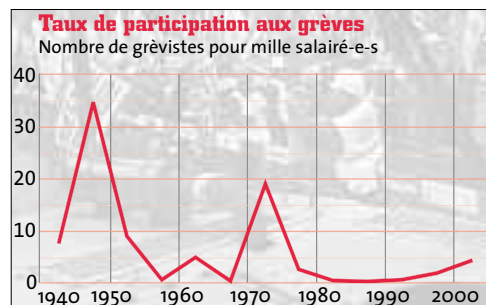
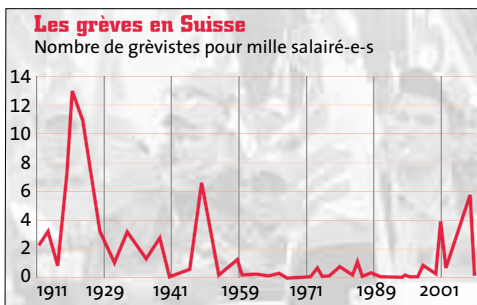
Les statistiques montrent aussi que, dans les années 1940 et 1970, le nombre de jours de grève était plus élevé que dans les années 1990 (voir graphique «Nombre de jours de grève»), mais que la part des salarié-e-s ayant participé à des grèves récemment a nettement augmenté (graphique «Taux de participation aux grèves 1940–2005»). En com-

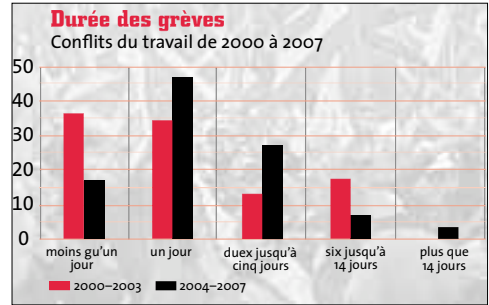
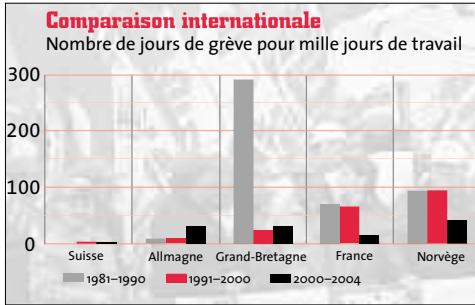


Leur fabrique étant menacée de démantèlement, les employé-e-s de Schoeller Arca Systems à Romont exigent un plan social digne de ce nom (mai 2007).

paraison internationale, la fréquence des grèves est à la hausse – une particularité de la Suisse, qui repose sans doute sur un besoin de « se rattraper » après des années de respect absolu de la paix du travail. Il reste que notre pays ne connaît pas beaucoup de grèves (voir graphique « Comparaison internatio-

nale»). Les employeurs qui se plaignent des nombreuses grèves en Suisse et reprochent aux syndicats de provoquer « à la légère » des conflits sociaux ont une perception déformée de la réalité. Les statistiques montrent que la Suisse ne fait que s'adapter à la situation européenne. Nous sommes devenus un peu





plus normaux, mais nous restons des enfants modèles en matière de politique du travail.

Deux autres changements sautent aux yeux. Selon les données réunies par le syndicat Unia, le nombre de grèves s'étendant sur plusieurs jours a tendance à augmenter. Si entre 2000 et 2003 il y eut surtout des grèves d'avertissement, les conflits de plus longue durée ont pris plus d'importance depuis (voir graphique «Durée des grèves»). La seconde grève chez Swissmetal à Reconvilier en 2006 illustre bien ce phénomène, puisqu'elle s'est étendue sur plus d'un mois. Mais un coup d'œil rétrospectif jusqu'au début du XX^e siècle incite à relativiser ce constat. Le conflit le plus long qu'ait connu le pays, celui des ouvriers du bâtiment à Winterthur en 1909-1910, avait duré toute une année (voir la contribution de Christian Koller, p. 42). Autre évolution significative: les salarié-e-s qui tra-

vailent dans les services sont de plus en plus combatifs. Depuis 2000, on constate une nette augmentation des actions de protestation et des arrêts de travail dans ce secteur par ailleurs relativement calme. Là aussi, les salarié-e-s reprennent courage et se défendent de plus en plus souvent. Du point de vue géographique, les salarié-e-s de Suisse romande sont les plus prompts à la lutte. Mais dans la métropole économique de Zurich aussi, les actions de grève sont fréquentes. Il faut relever que les régions qui ne connaissent pas d'arrêts de travail se font rares. Ces cinq dernières années, seuls sept petits cantons (GL, AI, AR, SH, ZG, OW, NW) n'ont pas connu de conflits du travail. Aujourd'hui, les salarié-e-s sont partout prêts à lutter pour défendre leurs intérêts. Ils ont définitivement tourné le dos à la vieille idéologie de la paix du travail.

Le durcissement des luttes

Grève et droit de grève : état des lieux

Ralph Hug | Les grèves et les luttes pour le travail sont toujours fondées. Elles marquent une rupture ou un décalage dans l'évolution économique, elles sont l'expression de tensions et de conflits sociaux préexistants. À quoi ressemblaient les luttes sociales de ces dernières années? Quelles étaient leurs caractéristiques? Où en sommes-nous aujourd'hui? Un coup d'œil rétrospectif sur ces quinze dernières années permet de distinguer trois périodes:

1^{ère} période: de 1991 à 1996

2^e période: de 1997 à 2003

3^e période: de 2003 à aujourd'hui

La première période donne des signes précurseurs de la plus grande crise économique de l'après-guerre que la Suisse ait traversée: une récession persistante, un chômage massif liés à d'importantes restructurations et suppressions d'emplois caractérisent le début des années 1990. La marche vers la mondialisation entraîne de nombreuses fusions d'entreprises, de grandes sociétés comme UBS ou Novartis voient le jour. Des milliers d'emplois sont supprimés ou délocalisés. La construction se trouve dans une profonde crise après l'éclatement de la bulle spéculative. Pourtant, à cette époque, les grèves sont comparativement peu nombreuses. À une exception près, la lutte des marbriers, sculpteurs sur pierre et employés de carrière en 1992, menée par le Syndicat de l'Industrie et du Bâtiment (SIB) contre la suppression annoncée de la convention collective de travail.

Pourquoi les salarié-e-s ne se sont-ils pas défendus avec plus de force contre les licenciements et la perte des places de travail durant cette phase? La crise a certainement pris les gens par surprise. Elle a créé un choc qui a commencé par paralyser tout le monde. Et puis, les syndicats n'avaient pas de tradition de lutte, après des décennies de respect ab-

solu de la paix du travail. Beaucoup de gens pensaient encore qu'il était interdit de faire grève en Suisse. Seuls quelques rares syndicats se sentaient prêts et capables d'engager des actions sortant du cadre rituel des négociations contractuelles. Les luttes parfois dures contre la fermeture de la filature Kollbrunn en 1994, la lutte de l'industrie graphique, la même année, sur la question des suppléments pour le travail de nuit qui a touché toute la branche, ou la lutte contre la fermeture de l'usine Calida à La Chaux-de-Fonds, en 1995, montrent que la grève ne fut tout de même pas tout à fait absente de ces années-là.

Dans la seconde période, dès 1997, les syndicats ont réagi. Ils se sont préparés au durcissement de la lutte pour le maintien des places de travail et des acquis collectifs. Il ne suffisait plus de négocier pour se protéger des exigences inacceptables des patrons, alors ils ont commencé à se souvenir de leur propre tradition de lutte, longtemps oubliée. Tout à coup, le recours à la grève comme ultime moyen, comme mesure de légitime défense contre l'arbitraire patronal était à nouveau d'actualité. Tout à coup, faire la grève ne faisait plus figure d'interdit dans les têtes, elle était considérée comme un droit légitime pour défendre ses propres intérêts. En 1999, lors de la révision de la Constitution fédérale, l'idée d'ancrer le droit de grève dans la loi fondamentale passe la rampe. L'article 28 de la nouvelle Constitution stipule ceci: «La grève et le lock-out sont licites quand ils se rapportent aux relations de travail et sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation.» Faire la grève était déjà légal auparavant, mais l'ancrage de ce droit dans la Constitution constitue un succès politique et symbolique pour le mouvement syndical.



Rien ne va plus! Le blocage des Presses centrales de Lausanne (mars 2001).

C'est en 1999, aussi, que l'Union syndicale suisse édite pour la première fois des principes relatifs au droit de grève. On y lit : « La grève est le pendant de la puissance économique des patrons. » Et : « En tant que droit fondamental, le droit de grève doit être reconnu à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, indépendamment de leur profession et de leur nationalité. » Cette prise de conscience s'exprime aussi par la publication, en 2000, de la brochure « Des grèves en Suisse. Quelque chose a changé », qui met en évidence, pour la première fois, la diversité des luttes menées à la fin des années 1990, tant dans le secteur privé que public. Durant cette phase, les syndicats tirent encore avantage d'un effet de surprise. Le camp patronal ne s'attend pas à une résistance aussi vaste contre sa politique néolibérale en faveur des riches et des actionnaires. En outre, les organisations patronales sont elles-mêmes en pleine mutation. La droite politique – l'UDC en particulier – exerce une pression de plus en plus vive sur ces organisations en remettant en question leur politique, qu'elle qualifie de laxiste et de trop conciliante. Dans les associations membres de l'Union suisse des arts et métiers notamment, les cadres dirigeants, traditionnellement proches du PRD, sont sommés de se montrer plus durs envers les syndicats et de cesser de faire des compromis.

La troisième période, dès 2003, est marquée par de nouveaux séismes économiques comme la crise boursière en 2002, ou la fin spectaculaire de Swissair, la même année. Sur le plan politique, la consolidation de la position de ce parti populiste de droite qu'est l'UDC modifie les rapports de force parmi les ténors du pouvoir, et le leader de l'UDC, Christoph Blocher, est élu au Conseil fédéral. Sur le plan des luttes, un succès syndical majeur est au moins aussi important : les tra-



Unis, nous sommes forts! (Metalcolor 2001)

vailleurs de la construction obtiennent gain de cause sur la retraite à 60 ans. Cette victoire due à la grève de toute une branche est aussi significative que la semaine de 40 heures imposée par les typographes en 1980. Le SIB a arraché ce progrès social politiquement déterminant en commençant par tenir tête aux entrepreneurs à la table de négociation, puis en organisant de vastes mobilisations dans la rue aussi. Il a fallu une lutte de plusieurs mois à laquelle ont participé des dizaines de milliers de travailleurs de la construction. Elle a bénéficié d'un vaste soutien populaire, qui a contribué à la victoire et qui est le résultat d'une campagne de presse menée de manière professionnelle.

Dès 2003, une partie du camp patronal a fait entendre un nouveau son, plus rude. Compte tenu de la victoire électorale de la droite, cette offensive patronale marque un tournant réactionnaire. Certains employeurs

commencent alors à se détourner clairement du partenariat social traditionnel. Tirant la leçon de campagnes de presse efficaces lancées par les syndicats, ils ont demandé à des agences spécialisées dans la communication d'élaborer des concepts professionnels et des tactiques pour se défendre contre les luttes ouvrières. Les organisations patronales veulent utiliser leur position de pouvoir dans les entreprises pour affaiblir de manière décisive les syndicats.

Elles ont distribué un manuel antigrève à leurs membres, non sans succès, comme l'a montré la lutte des plâtriers-peintres du Jura, de Suisse alémanique et du Tessin, au printemps 2004: le syndicat Unia n'a pas réussi à inscrire la retraite anticipée dans la convention collective de travail. Les employeurs ont tout fait pour éviter une nouvelle victoire syndicale pour des raisons purement idéologiques, comme ils l'ont avoué eux-mêmes



Visages inquiets pendant la grève de la fabrique de machines-outils Stellram à Gland (2002).

par la suite. Dans ce conflit, il s'agissait pour les patrons de briser la volonté de lutte des salarié-e-s et de les décourager.

Au même moment, les organisations patronales ont commencé à se battre aussi sur le terrain juridique. Aujourd'hui, les grévistes et les syndicats qui les soutiennent sont systématiquement dénoncés en justice, traînés devant les tribunaux et submergés de demandes de dommages et intérêts. Cette stratégie est encouragée par les tenants d'une ligne dure dans l'association patronale faïtière, qui la préconise pour toutes les branches. On

cherche à criminaliser les grèves, à intimider les salarié-e-s, à affaiblir financièrement les syndicats et à instaurer une jurisprudence restrictive, anti-syndicale. On cherche à étouffer dans l'œuf les grèves à venir en augmentant le risque pour les travailleurs et les syndicats d'être traînés en justice.

Dans les années 1990, les sentences des tribunaux étaient encore assez favorables aux travailleurs. Dans le cas de l'entreprise Kollbrunn, en 1998, le Tribunal fédéral a prononcé un jugement de Salomon: dans la forme, la grève n'était pas légale, mais dans



Le message clair des travailleurs tessinois de la construction (2002).

les faits, elle était en tout cas justifiée. Accusé, le président du SIB Vasco Pedrina avait été acquitté. Mais cette pratique a changé et les voix des juristes proches du patronat, qui entendent limiter ou saper le droit de grève garanti par la Constitution, se font toujours plus fortes. Le spécialiste syndical du droit de grève Arthur Andermatt constate: «La nouvelle Constitution fédérale reconnaît clairement le droit de faire la grève. Maintenant le patronat essaie de le restreindre en empruntant la voie juridique.» Une condamnation par un tribunal n'est pas forcément douloureuse pour un syndicat, mais se voir infliger des amendes salées et devoir payer des dommages et intérêts peut poser des problèmes. Cela peut mettre en péril l'existence des petites fédérations.

La pression que le patronat exerce sur les tribunaux est donc dangereuse pour les travailleurs. Les principaux litiges récents ont porté sur les points suivants:

- › Blocage des portes de l'imprimerie de Pres-
ses centrales de Lausanne en 2001. Dans
ce cas, c'est comedia, le syndicat des mé-
dias, qui est tenu de réparer les dommages,
parce que, selon le jugement du Tribunal
fédéral, l'action contrevenait à l'obligation
de préserver la paix du travail et n'était pas
proportionnée. La procédure, renvoyée à
la justice vaudoise pour réexamen, s'est
terminée à l'automne 2007 par un arrange-
ment. Comedia a dû payer quelque 25'000
francs, y compris les frais de la surveillance
de l'entreprise bloquée que les patrons
avaient confiée à Securitas.
- › Action de protestation sur le chantier du
tunnel du Baregg en 2002 dans le cadre de
la grève nationale de la construction pour
la retraite anticipée. En août 2006, le tribu-
nal de district de Baden a condamné quatre
responsables du syndicat Unia à 14 jours
de prison avec sursis pour avoir entravé le
trafic routier, alors qu'on avait accepté sans

autre que des routes restent bloquées pendant des heures après certains matches de football. La procédure de recours est pendante. Dans un cas analogue, à Buchs SG, les syndicalistes qui protestaient ont été acquittés.

- › Grève d'avertissement à l'imprimerie Tamedia Printpark ARO, à Zurich, en août 2003. Un tribunal arbitral a déclaré la grève illicite parce qu'elle contrevenait à l'obligation de préserver la paix du travail. Une plainte de l'association patronale Viscom exigeant 147'000 francs de dommages et intérêts a été déboutée au motif qu'une association ne peut porter plainte pour une entreprise. L'action civile de Tamedia contre le syndicat comedia est en cours.
- › Après la grève des employé-e-s d'Allpack AG à Reinach, en novembre 2003, le patron a réclamé 800'000 francs de dommages et intérêts aux grévistes. La question de cette réparation est encore ouverte, car la procédure concernant cette grève de neuf jours court toujours.
- › Seconde grève chez Swissmetal à Reconvilier, de janvier à mars 2006. L'entreprise a déposé plainte contre le syndicat Unia et exige 10 millions de francs de dommages et intérêts. Cette plainte a été suspendue temporairement dans le cadre des négociations.

Ces exemples traduisent un durcissement du climat qui a incité l'Union syndicale suisse (USS) à voter une résolution pour faire une déclaration officielle sur le droit de grève, en 2006. L'USS insiste en particulier sur le droit de recourir à la grève pour se défendre: «Lorsqu'un employeur ne respecte pas les fondements du contrat, par exemple en dépossédant ses employé-e-s de leur base existentielle, il ne peut plus invoquer la paix du travail.»

L'emprise grandissante du capital financier sur le marché du travail suisse a également contribué au durcissement du climat. Avec le concours des banques, des fonds d'investissement spéculatifs (qualifiés d'«invasion de sauterelles») prennent tranquillement des parts au capital-actions d'entreprises industrielles et mettent ensuite systématiquement celles-ci sous pression. Ils obligent les entreprises à mener une politique brutale d'optimisation des profits au détriment des salarié-e-s. Les travailleurs de Swissmetal, à Reconvilier, ont résisté de manière exemplaire à ce capitalisme financier. L'entreprise du Jura bernois devait fusionner avec celle de Dornach, de nombreuses places de travail devaient être supprimées, malgré la bonne marche des affaires. Derrière Swissmetal, des milieux financiers et des fonds d'investissements comme le fonds britannique Laxey, insistaient pour obtenir un rendement financier plus élevé, et le manager allemand Martin Hellweg était censé procéder à cette restructuration. Mais les salarié-e-s, soutenus par la population locale et les autorités, se sont farouchement opposés au démontage imminent de la «Boillat». Cette grève d'un mois et demi, la plus longue que la Suisse ait connue depuis des décennies, a été soutenue par Unia. Pendant des semaines, Reconvilier a fait la une des journaux. Pour finir, l'usine du Jura bernois a pu être conservée, même si c'est avec la suppression de nombreux emplois.

Le succès d'une grève dépend beaucoup de la manière dont elle est perçue par la population et commentée dans les médias. Le point de vue peut changer du tout au tout selon la situation: tantôt la presse bourgeoise commente une lutte avec bienveillance, tantôt ce sont les accents anti-syndicaux qui prévalent. Dans leur lutte pour la retraite à



La Boillat vivra! Grève chez Swissmetal à Reconvilier (2006).

60 ans, les travailleurs de la construction ont pu compter sur beaucoup de sympathie, car la justesse de leur cause sautait aux yeux. Lors de la grève du personnel technique du Schauspielhaus de Zurich, en janvier 2006, les choses se sont passées tout autrement. Les employé-e-s luttaient pour un règlement salarial décent et c'est grâce à leur unanimité qu'ils ont obtenu gain de cause face à leur employeur public. Les médias zurichois ont réagi négativement, ils ont reproché aux autorités de n'avoir pas résisté à la pression des grévistes et ont été jusqu'à rendre le syndicat Unia responsable des mesures d'éco-

nomies infligées au secteur du théâtre. Cela montre combien la vision des médias peut être ambivalente, et tout le chemin qui reste à parcourir pour que la grève soit considérée comme un droit fondamental contre lequel tout commentaire anti-syndical est déplacé. Mais en règle générale, les employé-e-s qui défendent leurs droits bénéficient de la sympathie d'une grande partie de la population. Pour le syndicaliste Roman Burger: «Beaucoup de gens subissent les effets du durcissement économique et l'idée de taper sur la table les a déjà effleurés.

Triompher, ou succomber en luttant

La grève générale de 1918. Le premier jour

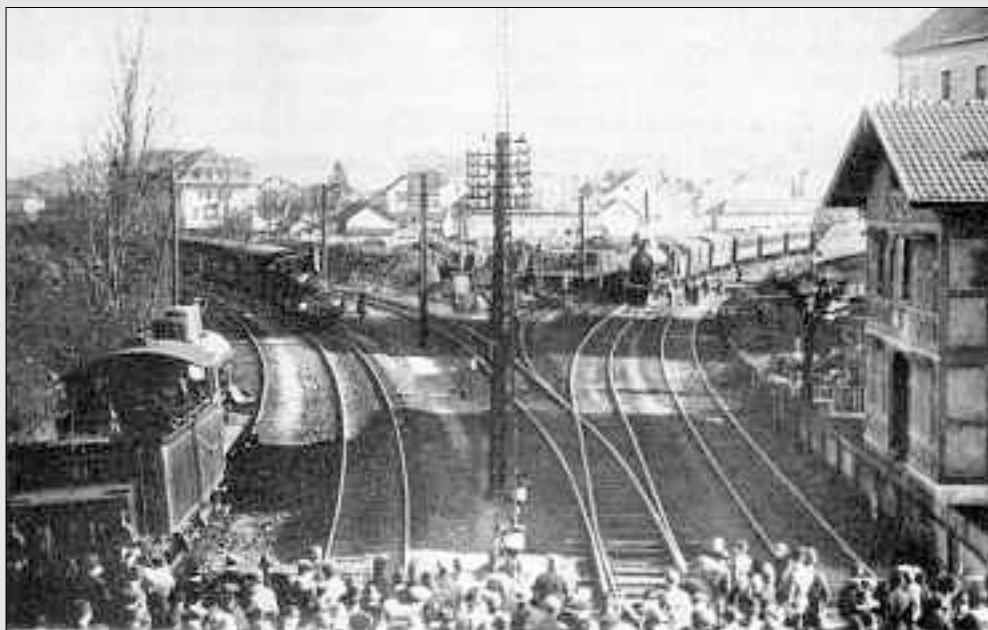
Stefan Keller | Berne, mardi 12 novembre 1918. Journée grise et froide. Le Conseil fédéral suisse a fui le Palais fédéral pour se réfugier à l'hôtel Bellevue, gardé de près, où il tient des réunions de crise. L'état-major de l'armée a pris ses quartiers au Bellevue. Le Palais fédéral est occupé lui aussi par l'armée. Des soldats venus de la campagne, du pays fribourgeois ou de l'Emmental, gardent le portail d'entrée, baïonnette au fusil ou couchés derrière des mitrailleuses bien graissées. Quand des officiers passent, ce qui arrive souvent, ils se redressent, saluent à la manière prussienne. Les soldats attendent. Ils en ont l'habitude. Beaucoup d'entre eux ont accompli plusieurs années de service actif. Les soldats ont l'air plus menaçant que d'habitude. Ils ont rendu il y a quelques jours leurs képis démodés et ont reçu des casques flambant neufs. Quand

ils montent la garde, le vent souffle par les trous d'aération des casques.

Dans les usines de Suisse, sur les chantiers, dans de nombreux bureaux de poste, dans les imprimeries, tout est arrêté ce matin. Pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, une grève générale a été décrétée dans tout le pays : depuis le lundi 11 novembre 1918 à minuit. Grève illimitée, ce qui signifie jusqu'à ce que les principales revendications soient satisfaites. C'est le Comité d'Olten qui dirige la grève au plan national, un groupe de dix hommes délégués par les syndicats et le Parti socialiste.

À Lucerne, par exemple, le cheminot Jakob Küng a éteint à minuit tapantes les lumières intérieures et extérieures de la gare. Puis il s'est rendu à la Maison du peuple pour une assemblée ouvrière. Küng payera plus

Gare de Bienne: les grévistes stoppent les trains de Berne et Delémont.





Le Hirschengraben à Berne: des soldats assurent le service d'ordre.

tard son acte de deux semaines de prison, pour le moment ça ne le préoccupe guère. Le mardi matin, ce n'est pas seulement à la gare que le travail a cessé, mais dans toute l'industrie privée de Lucerne.

À Bienne, l'aiguilleur Ernst Studer, qui est délégué du comité de grève local, a réuni à minuit le personnel du triage, et a demandé à chacun s'il veut continuer à travailler. Tous votent pour la grève, ils voudraient juste ramener vite les locomotives au dépôt. La lutte à Bienne commence donc une demi-heure après minuit.

En Suisse romande aussi, de Vevey à Genève, un grand nombre d'assemblées ouvrières sont organisées le lundi et le mardi. Mais plus qu'en Suisse alémanique, le 11 novembre est un jour de fête par ici: on célèbre l'armistice qui vient d'être signé à Compiègne, près de Paris, et qui marque la fin de la guerre. Les Français sont victorieux, les Allemands ont dû capituler. Partout se déroulent des manifestations triomphales. Dans ce contexte, un appel à la grève venant de Suisse alémanique

n'inspire pas une grande confiance. Le lundi soir, les typographes de Lausanne refusent de faire grève lors d'un premier vote, bien que leur syndicat soit généralement très combatif. Ce n'est que lorsque les cheminots de Lausanne et de Renens se déclarent de manière inattendue en faveur de la grève, le lendemain matin, que les typos acceptent de s'y joindre.

Quand les trains s'arrêtent, tôt ou tard toute l'activité économique est paralysée. Il n'y a pas encore beaucoup de véhicules automobiles. À Genève, les grévistes bloquent les chemins de fer et les tramways, mais beaucoup d'entreprises privées continuent de fonctionner. À Moutier, dans le Jura bernois, les grévistes bloquent brièvement l'alimentation électrique des usines, et tout Moutier pose les outils. Au Tessin, l'appel du Comité d'Olten arrive en retard, il a été intercepté en chemin. Comme les trains ne fonctionnent plus, il faut le diffuser à vélo. Tessinoises et Tessinois voient eux aussi d'un mauvais œil le mot d'ordre de grève venu de Suisse alé-

manique ; hormis les cheminots, il n'y a que les ouvriers de quelques bourgades industrielles pour le suivre.

À l'autre bout du pays, en Suisse orientale, presque toutes les sections syndicales ont adopté l'appel du Comité d'Olten. À Romanshorn, un nœud ferroviaire sur le lac de Constance, des patrouilles ouvrières s'adressent poliment au dernier commerçant pour le persuader de fermer boutique. À Rorschach, un cortège de sept cents manifestantes et manifestants va d'usine en usine pour faire pression sur tous ceux qui travaillent encore. Dans la ville industrielle d'Arbon, où l'on fabrique des machines, il règne un calme total, rien ne fonctionne. À Saint-Gall, c'est l'afflux de militaires ; un rédacteur de la *Volksstimme* socialiste est arrêté sous l'inculpation d'agitation, parce qu'il parle aux soldats mobilisés pour empêcher les grèves. Les comités

Briseurs de grève à Zurich : des étudiants font les facteurs sous la protection de l'armée.



ouvriers ont édicté une stricte interdiction de boire de l'alcool dans la plupart des localités. Pour le moment, il n'y a encore aucune violence. Pas même à Bâle, où l'armée s'est exercée le soir au combat de rues, avec des baïonnettes et des mitrailleuses en pleine ville.

L'Assemblée fédérale siège à Berne dès 11 heures du matin. Dans plusieurs endroits, les travailleurs ont même arrêté de faire grève pendant un moment, pour laisser partir pour Berne un train spécial avec les conseillers nationaux et les conseillers aux États. D'autres parlementaires sont amenés à Berne par l'armée. Soixante d'entre eux arrivent trop tard, ou pas du tout. Le président de la Confédération, le radical Felix Calonder, a quitté le havre de l'hôtel Bellevue pour retourner au Palais fédéral. Il fait un long discours au nom du gouvernement, parlant « d'agitateurs sans scrupules », de « représentants du terrorisme bolchewik » (sic), de « menées révolutionnaires parfois même nettement anarchistes [qui] se manifestaient principalement à Zurich » et auraient entraîné la population dans « une agitation extrême ».

Sur demande du Conseil d'État zurichois, déclare le président radical de la Confédération, mais aussi « dans l'intérêt [...] du pays tout entier », le Conseil fédéral s'est résigné à son tour à appeler la troupe pour le maintien de l'ordre. « Il va de soi que la mise sur pied de troupes n'était [pas dirigée] contre la population ouvrière, mais seulement contre les dangereuses manœuvres révolutionnaires et anarchistes. » Mais les dirigeants ouvriers du Comité d'Olten n'y ont vu qu'une « grave provocation », et ils n'ont pas cédé. Les dés étaient dès lors jetés.

Les membres du comité de grève, dont plusieurs siègent au Conseil national, voient les choses autrement, bien sûr. Leurs neuf revendications ont été publiées la veille. Le



Des paquets sous haute surveillance: des soldats chargent le courrier dans les wagons postaux.

Comité d'Olten y a clairement pris ses distances par rapport à « l'anarchisme » et au « putschisme ». Sa proclamation exige que soient prises les mesures suivantes :

1. Renouvellement immédiat du Conseil national à la proportionnelle.
2. Droit de vote et éligibilité des femmes.
3. Introduction de l'obligation de travailler pour tous.
4. Semaine de 48 heures dans toutes les entreprises publiques et privées.
5. Organisation d'une armée essentiellement populaire.
6. En accord avec les producteurs paysans, assurer le ravitaillement.
7. Assurance vieillesse et invalidité.
8. Monopole de l'État pour les importations et les exportations.
9. Paiement des dettes publiques par les possédants.

Ces neuf points sont-ils vraiment la raison pour laquelle le Conseil fédéral, les milieux bourgeois, la caste des officiers et l'Union suisse des paysans paniquent au point d'aller jusqu'à risquer une guerre civile ? Pour sa part, la direction de la grève souligne pathétiquement à la fin de son appel qu'elle veut « triompher, ou succomber en luttant ».

Ces jours-là, on a retiré des banques – elles aussi gardées par l'armée – plus de cent millions de francs en liquide, pour les mettre à l'abri.

Quarante grenades à main par compagnie

La grève générale de 1918.

Suite page 24.

Le deuxième jour





« La répression ne peut rien »

Entretien avec Roman Burger, secrétaire syndical chez Unia

Ralph Hug | Roman Burger (né en 1977) est syndicaliste depuis 1998, il a travaillé d'abord pour le Syndicat Industrie et Bâtiment, à Bâle, puis, dès 2002 chez Unia, où il est actuellement secrétaire syndical de la section zurichoise. Roman Burger a vingt-deux conflits du travail à son actif.

Quelles ont été tes premières expériences de la grève ?



La grève de la blanchisserie de l'Aar (Wascherei Aare) et celle de la Zeba, à Bâle, en 2000, m'ont marqué. Ces conflits ont fait du bruit parce que c'étaient les premières grèves d'une certaine envergure depuis longtemps. À la Zeba, ils voulaient baisser les salaires des blanchisseuses qui étaient là depuis des années de 4000 à 3000 francs, et cela dans une entreprise qui avait appartenu à l'Etat! – À la blanchisserie de l'Aar, les femmes travaillaient pour un salaire brut de 2400 francs. Avec cette lutte, la population a pris conscience qu'il y avait un problème de bas salaires en Suisse, et la grève a rencontré un large soutien. Elle a duré un jour et demi; après ça, nous étions éreintés. À la Zeba, la grève a duré six jours, et nous étions déjà un peu rodés. Je reste ébloui par le courage de ces blanchisseuses.

Comment la grève était-elle perçue dans ces années-là ?

En 1998, quand j'ai commencé à travailler pour les syndicats, nous avons essayé de sensibiliser les travailleurs et les travailleuses à la grève; on nous répondait souvent que c'était interdit en Suisse. Dix ans plus tard, plus personne ne nous dit ça. Le droit de faire la grève dans ce pays est devenu une évidence.

Est-ce que les conflits du travail se sont durcis ?
Absolument. La partie adverse a appris la leçon. Des patrons comme les entrepreneurs sont prêts à prendre en compte des conflits, ce qui indique que dans leur camp, les mentalités ont aussi changé. On s'endurcit, les grèves ont tendance à s'allonger. Autrefois, il suffisait d'un jour pour trouver une solution, maintenant il en faut deux ou trois.

Les employeurs cherchent à casser les grèves par tous les moyens. Ils essaient souvent de nous criminaliser. Je me suis retrouvé plus de dix fois au tribunal à cause d'une plainte et j'ai chaque fois été acquitté. L'arsenal répressif des patrons s'est perfectionné. Mais heureusement, nous avons nous aussi fait des progrès, nous sommes devenus plus professionnels, nous avons plus d'expérience. Et puis, le nombre de travailleuses et de travailleurs qui ont déjà connu la lutte augmente aussi. Ça nous aide à obtenir gain de cause, malgré une résistance plus dure des patrons.

De quoi dépend le succès d'une grève ?

Il faut commencer par faire une analyse de l'entreprise, c'est très important. Savoir où exercer une pression pour qu'elle soit vraiment efficace, où le patron a la possibilité de contourner les effets de la grève. Et il faut évaluer soigneusement les risques. Chez Isotech, en 2003, il nous a fallu neuf jours pour aboutir à une solution, parce que le patron a pu contourner partiellement l'action. C'est un peu comme aux échecs: il faut prévoir les coups de l'adversaire et en tenir compte dans ses calculs. Une fois que la grève a commencé, on ne peut pas revenir en arrière, on ne peut qu'espérer être plus coriaces qu'eux.

Il faut aussi que les travailleurs et les travailleuses aient confiance et tiennent jusqu'au bout. Nous discutons toujours très franchement avec le personnel et nous lui



Le personnel de la blanchisserie Zeba en grève pour un avenir meilleur (2000).

présentons aussi les scénarios négatifs. Les travailleurs et les travailleuses doivent se rendre compte de ce qu'implique une grève, pour arriver à tenir le coup.

Les patrons prétendent régulièrement que ce ne sont pas les travailleurs qui font la grève, mais juste les syndicats...

C'est de la désinformation. Je n'ai jamais vu qu'on puisse forcer des travailleurs à faire la grève. Chaque grève est portée par les gens concernés, sinon elle se briserait après une demi-journée. Les syndicats fournissent aux travailleurs le savoir-faire indispensable pour mener une lutte efficace.

D'ailleurs, les employé-e-s parlent souvent eux-mêmes de faire la grève. Mais il en faut, du courage, pour passer à l'action, on doit surmonter beaucoup de choses pour franchir ce pas. On ne fait grève que là où le bât blesse

sérieusement. Et derrière chaque grève, il y a un conflit qui couve depuis longtemps et qui éclate ensuite sur un point précis.

Y a-t-il encore des branches où l'on ne fait pas grève ?

Plus tellement. Même les branches comme les services qui n'ont pratiquement pas de tradition de lutte se sont mises en mouvement. C'est le reflet d'une profonde prise de conscience. On a souvent dit que seuls les travailleurs immigrés faisaient la grève, ce n'est plus du tout le cas. Nous avons connu des grèves dans des entreprises où ne travaillaient que des Suisses, et des femmes se sont mises en grève dans les services, dans l'artisanat et dans le secteur industriel.

Ne s'agit-il pas le plus souvent de grèves défensives ?



Le personnel du nettoyage en grève à Zurich pour des salaires « propres en ordre » (2005).

Deux ou trois grèves sur quatre parmi celles que j'ai connues étaient effectivement organisées pour se défendre contre la détérioration des conditions de travail. Le reste, c'étaient des grèves offensives, sur des revendications comme la retraite à 60 ans dans la construction, pour la dignité salariale comme chez les blanchisseuses de l'Aar et de la Zeba, ou chez les chauffeurs de taxi, à Kloten. Sur les chantiers de la NFLA, les travailleurs ont fait grève pour une meilleure protection de leur santé, dans la construction, plusieurs fois pour des augmentations salariales classiques.

Et quel est l'impact du contexte social sur les luttes ?

Le durcissement des luttes est lié au contexte politique. Avec le néolibéralisme, qui est la nouvelle idéologie dominante, toutes sortes de travailleurs et de travailleuses se sentent

mis sous pression et commencent à se demander où tout cela va les mener. Il y aura d'autres grèves dans les années à venir. Mais se mettre en grève n'est jamais une partie de plaisir.

Quels sont les moyens utilisés par les patrons pour désamorcer une grève ?

Les employeurs ont mis en place des dispositifs dissuasifs, ils ont recours à toute une série de moyens, depuis le susucre jusqu'à la cravache. Tout à coup, des représentants des syndicats sont conviés à un grand dîner, il y a les augmentations de salaires « spontanées », et bien sûr toujours les primes, en guise d'appât. Les menaces de licenciement sont fréquentes, et récemment, des familles ont reçu des menaces par téléphone, le soir, chez elles. On enregistre aussi des cas d'intimidations ciblées, des déplacements temporaires



Les travailleuses et travailleurs de Zyliss masqués manifestent contre la fermeture de leur entreprise (2003).

de représentants syndicaux dans des équipes qu'ils ne connaissent pas. La créativité des chefs est infinie. Mais nous trouvons toujours le moyen de déjouer leurs tentatives d'intimidation. Aucune mesure répressive ne résiste à un personnel solidaire.

On lit dans les journaux que les grèves sont provoquées «à la légère». Que faut-il en penser ?

Rien. Personne n'arrête le travail le cœur léger, pour en arriver là il faut avoir été terriblement pressuré. Les travailleurs et les travailleuses veulent des conditions de travail décentes, ils ne tiennent pas à être en conflit permanent avec leur entreprise. Après une lutte victorieuse, beaucoup de gens nous disent n'avoir jamais pensé que c'était beaucoup plus dur de faire la grève que de travailler.

Quel bilan peut-on tirer des récentes grèves ?

Tout compte fait, on peut en tout cas dire que la lutte paie. Jusqu'ici, nous avons obtenu quelque chose chaque fois que nous avons mené une grève. Mais bien sûr, il faut parfois aussi un peu de chance.

Le soutien de la population est déterminant pour le succès d'une grève. Comment les gens réagissent-ils à la multiplication des conflits du travail ?

Les médias embouchent parfois une trompette qui n'est pas à notre avantage. Mais je crois tout de même que dans la plupart des cas, une grève rencontre la sympathie d'une grande partie de la population – pour autant que les gens sachent de quoi il retourne. Les gens sont de plus en plus nombreux à sentir les effets du durcissement dans leur vie professionnelle, l'idée de taper sur la table les a déjà effleurés.

Quarante grenades à main par compagnie

La grève générale de 1918. Le deuxième jour

Stefan Keller | Zurich, mercredi 13 novembre 1918. Les organisateurs de la grève sont les premiers à être surpris de son succès : c'est la plus grande que la Suisse ait jamais vue. « Notre cause a toutes ses chances, de bonnes chances, écrit le quotidien socialiste zurichois *Volksrecht*. On ne peut contester que la grève générale a eu une dimension bien plus grande qu'on ne s'y attendait. » Près de 400'000 personnes feraient grève, estime-t-on ; en vérité elles sont plutôt 250'000, mais comme le trafic est bloqué et que la plupart des quotidiens bourgeois ne paraissent pas, on remarque la grève presque partout. Au Palais fédéral à Berne, la cause des ouvriers semble avoir moins de chances. Le conseiller national Robert Grimm a déposé le mardi une motion au nom du groupe parlementaire du Parti socialiste suisse, réclamant de former une commission qui prépare immédiatement la reconstitution du Conseil fédéral en faveur de la gauche et la réélection du Conseil national à la proportionnelle. Ce système, qui favoriserait une meilleure représentation des minorités, a déjà été accepté au mois d'octobre par le peuple, contre le souhait du Conseil fédéral. Robert Grimm est le président du Comité d'Olten et la tête pensante de la grève. Il est aussi membre de l'exécutif de la ville de Berne. Sa motion est repoussée par 120 voix contre 14.

Des bouleversements sociaux et politiques secouent toute l'Europe depuis le début du mois de novembre. L'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche ont abdicé après que leurs pays ont été vaincus durant la guerre mondiale, l'ordre ancien tombe en morceaux. Partout les travailleurs luttent pour obtenir plus de droits. Dans plusieurs villes allemandes, des conseils d'ouvriers et de soldats prennent le pouvoir pendant une brève période. La Russie est dirigée depuis un

an déjà par les bolcheviques, leur leader Vladimir Ilitch Lénine a vécu quelques années à Berne et à Zurich où il était en relations avec ceux qui mènent la grève aujourd'hui. Pour beaucoup de travailleuses et de travailleurs, la toute jeune Union Soviétique révolutionnaire est un grand espoir, ou du moins une expérience intéressante. « Je voudrais vous faire comprendre que c'est tout un vieux monde qui doit s'en aller. C'est tout un monde nouveau qui vient », déclare au Parlement le conseiller national socialiste neuchâtelois Charles Naine, qui ne veut toutefois pas de la dictature du prolétariat.

Pendant les années de guerre, la situation des familles d'ouvriers et d'employés s'est fortement détériorée en Suisse. Les salaires ont chuté, les produits alimentaires font défaut ou sont incroyablement chers. Les loyers n'ont jamais été si élevés. Partout on parle de prix d'usuriers, de bénéfices exorbitants réalisés grâce à la guerre par certaines industries ; dans les villes, on se met à détester les paysans qui font grimper le prix de leurs marchandises. En 1918, plus d'un sixième de la population suisse a droit aux subsides de crise. Il arrive que des familles ouvrières ne puissent simplement rien acheter pendant des semaines. Depuis 1916, on assiste donc à de plus en plus de mouvements de colère sur les marchés, à des manifestations contre la vie chère et la faim. En mars 1918, une foule surexcitée a pris d'assaut la centrale laitière à Bellinzone et l'a pillée. Le 10 juin 1918, deux mille femmes ont manifesté devant l'Hôtel de Ville de Zurich, brandissant des pancartes : « Nous avons faim ! », « Nos enfants ont faim ! » Quelques jours plus tard, un meeting de solidarité réunit plus de 15'000 personnes à Zurich ; le 17 juin, les militantes ont pu faire entendre leurs revendications aux autorités, qui en ont admis quelques-unes. Une des

femmes les plus actives d'entre elles était Rosa Bloch-Bollag, qui a été quelque temps membre du Comité d'Olten.

À Bienne, une manifestation organisée par les « Revolutionäre Jungburschen » contre la faim a dégénéré en émeute, le 8 juillet. Un camion chargé de pommes de terre a été pillé, un jeune homme a été tué par un tir de l'armée. Ce jour-là, une grève générale locale est décrétée par les syndicats à Lugano. Une manifestation réunit 4000 personnes qui défilent dans les rues ; sur leur dernière banderole, le slogan « Il resto seguirà ! », le reste suivra, est provocateur. Mais que reste-t-il à faire ? Le gouvernement tessinois envoie l'armée, préventivement.

À l'époque, il est fréquent que des soldats soient mobilisés contre les grévistes, qui manifestent violemment leur exaspération. En novembre 1917, quand les bolcheviques ont pris le pouvoir en Russie, la célébration de la révolution à Zurich Aussersihl a été suivie

de barricades et de combats pendant plusieurs jours ; on s'affrontait non seulement à la police mais aussi à des unités de l'armée équipées de mitrailleuses, et quatre ouvriers tombèrent sous les balles. Depuis lors, des troupes pour le service d'ordre sont stationnées en permanence à Zurich. Parmi les soldats, le mécontentement couve aussi, parce que la solde qu'ils reçoivent est dérisoire. Leurs familles sont au bord de la ruine, alors que les officiers qui les humilient et leur en font baver proviennent de familles aisées de patriciens, d'entrepreneurs, d'avocats. Les rares mutineries, comme à Klotten en février 1918, sont réprimées avec une sévérité extrême par le commandement de l'armée et entraînent de lourdes peines de prison.

Au début de 1918, le Conseil fédéral examine un projet de loi qui prévoit, en sus du service militaire, un service civil obligatoire pour toute personne entre 14 et 60 ans – à la campagne, pour aider les paysans aux récol-

Manifestation du 1^{er} mai 1918 à Bellinzone : les Tessinoises et Tessinois étaient toutefois sceptiques face à la grève générale décidée en Suisse alémanique.





Gare de Granges Sud : derrière la deuxième pierre, le meneur local de la grève, Max Rüdt, en col montant et cravate.

tes. L'Union ouvrière zurichoise exige que le projet de loi soit retiré et qu'il soit mis fin au régime des pleins pouvoirs décrété pendant la guerre. Elle demande au Parti socialiste et à l'Union syndicale de poser un ultimatum au Conseil fédéral à ce sujet, et de le menacer de déclencher une grève générale. À peine le Conseil fédéral perçoit-il les premières protestations qu'il mobilise de nouvelles troupes.

À la fin septembre, ce sont les employés de banque zurichois qui se mettent en grève contre les bas salaires; l'Union du personnel des banques n'est pas reconnue par les patrons. L'Union ouvrière marque alors sa solidarité avec eux par une brève grève générale. Banquiers, propriétaires de villas dans les beaux quartiers se mettent à paniquer: si même les employés de bureau se radicalisent, que vont-ils devenir? Des concessions sont rapidement accordées, et la grève cesse après un jour.

Un an après l'émeute sanglante de Zurich Aussersihl, début novembre 1918, comme une fête est annoncée pour le premier anniversaire de la Révolution russe, le général Ulrich Wille, commandant en chef de l'armée, adresse un

mémorandum au Conseil fédéral dans lequel il fabule sur un coup d'État de la gauche pour le 10 novembre. Il se pourrait, écrit-il, qu'on se réveille un beau matin pour apprendre que la veille à minuit les communistes réunis à la Maison du peuple ont décidé la grève et qu'ils ont immédiatement pris le pouvoir. La révolution aurait été planifiée par les conférences socialistes de Zimmerwald (1915) et de Kiental (1916), et la gauche aurait alors décidé de donner le signal du départ en Suisse.

Le Conseil d'État zurichois hésite encore quand le vieux général, que l'on soupçonne déjà de sénilité, réclame au Conseil fédéral de lever immédiatement quatre brigades de cavalerie à titre de prévention contre la révolution. Pour encourager le gouvernement à accepter cette mesure, il déplace des unités stationnées en ville de Zurich vers les faubourgs. C'est ce moment que choisissent des membres du pouvoir judiciaire pour colporter des rumeurs alarmantes sur la découverte d'une bombe à Zurich-Seebach et d'un projet d'assaut des ouvriers contre la caserne et la préfecture: panique au Conseil d'État! Il envoie une délégation à Berne, le 5 novembre,



Autre blocage des voies: le jour où la grève prend fin, l'armée ouvre le feu à Granges sur des travailleurs en fuite et abat trois jeunes hommes.

pour réclamer au Conseil fédéral la levée de troupes.

Le 6 novembre, les cloches sonnent dans les villages de Suisse orientale et centrale. Des soldats paysans reçoivent un ordre de marche, l'armée suppose qu'ils n'ont pas trop subi la contagion du socialisme. Les soldats croient d'abord qu'on va les envoyer à la frontière, avant de réaliser qu'il s'agit de se défendre contre «l'ennemi intérieur». Le Conseil d'État zurichois s'est réfugié à la caserne et met son sort sous la protection de la troupe. Il aurait été mieux inspiré de se réfugier au Burghölzli, écrit le *Volksrecht* du 7 novembre. Le Burghölzli est l'asile psychiatrique de la ville.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le Comité d'Olten décide d'une grève générale de protestation de 24 heures dans dix-neuf villes industrielles. Il exige la levée immédiate des mesures dictatoriales, arbitraires et sans raison, décidées par les autorités bourgeoises et militaires. Le 8 novembre, des soldats marchent aussi sur Berne. La direction de la police de la ville de Berne trouve cela bien inutile; elle donne la garantie au commandant

de la place que la grève se déroulera dans le plus grand calme à Berne. Le directeur de la police s'appelle Oskar Schneeberger, il est aussi président de l'Union syndicale suisse.

La grève de protestation du samedi 9 novembre revêt presque partout un caractère pacifique. À Bienne, par exemple, la population la transforme en un jour de fête. On flâne dans les rues sans voitures, dans les auberges il y a de la musique et des chansons. À Arbon, deux mille personnes se réunissent sur un pré au bord du lac de Constance et condamnent le déploiement de troupes thurgoviennes contre leurs frères de classe, ainsi que le fait que les laitiers des villages environnants ont cessé leurs livraisons en ville. Des manifestations du même genre se déroulent à Winterthur, à Bâle, à Berne. À Zurich, l'Union ouvrière veut déclarer une grève illimitée contre l'état de siège; le commandant de la place, le colonel divisionnaire Emil Sonderegger, fait arrêter des piquets de grève le samedi et interdit la fête prévue pour l'anniversaire de la Révolution russe, annoncée pour le dimanche. Malgré cela, plusieurs milliers d'hommes et de femmes affluent devant le Fraumünster le



Münsterhof, à Zurich, le 10 novembre 1918: des coups de feu sont tirés, les gens paniquent.

dimanche après-midi: les soldats tirent sans sommation à balles réelles, en dessus des têtes. De la foule part une balle de revolver. Un soldat est tué, un jeune laitier de Pfaffnau, dans le canton de Lucerne. Quatre personnes sont blessées par des balles qui ricochent.

Ce n'est qu'après cette série d'événements que le Comité d'Olten, dans la nuit du 10 au 11 novembre, décide de proclamer la grève générale illimitée dans tout le pays; à Zurich et dans quelques endroits, elle commencera déjà le lundi; dans le reste de la Suisse, le mardi à zéro heure.

Le 12 novembre, le colonel divisionnaire Sonderegger fait distribuer des grenades à main aux soldats: quarante par compagnie. Les militaires sont tenus d'ouvrir le feu sur toute personne qui ne respecte pas ses instructions. Par une décision urgente, le Conseil fédéral a interdit aux employés des chemins de fer et des postes de faire grève. Il essaie de plus d'expulser du pays le personnel de la légation soviétique, qu'il tient pour la véritable manipulatrice de la grève. Le mardi à midi, trente-trois diplomates excédés sont renvoyés à la frontière dans un convoi automobile, mais le voyage se perd en une odyssée grotesque et ce n'est que le vendredi que les

Soviétiques peuvent être expulsés de Kreuzlingen vers Constance. Le gouvernement de Thurgovie a interdit le 12 novembre aux paysans du canton de livrer du lait à la Zurich révolutionnaire.

Des troupes pour le service d'ordre sont maintenant stationnées même dans de petites villes. Le mercredi, deuxième jour de la grève, plus de 1500 personnes manifestent à Soleure devant la maison d'arrêt où sont détenus quelques Jungburschen. Un ouvrier arrache son sabre à un officier et le jette dans l'Aar, sur quoi ordre est donné aux soldats de tirer. La plupart tirent en l'air; un secrétaire syndical est toutefois blessé.

Alors que le Conseil national continue de siéger à Berne et de débattre de la grève générale, le Conseil fédéral pose par écrit un ultimatum au Comité d'Olten, le 13 novembre: «En raison des dangers intérieurs et extérieurs énormes, qui croissent d'heure en heure et, conséquence directe de la grève générale, menacent le pays et l'ensemble du peuple suisse, le Conseil fédéral vous intime de mettre fin dès aujourd'hui à la grève générale et de faire à ce sujet une déclaration écrite aujourd'hui même avant 5 heures de l'après-midi.»

Cet ultimatum, c'est la guerre civile, déclare Robert Grimm aux conseillers fédéraux Gustave Ador et Giuseppe Motta, répétant en plein parlement ce qu'il annonçait dans l'appel à la grève: «C'est tout réfléchi. La classe ouvrière triomphera ou mourra en combattant.»

À Zurich, pendant ce temps, les ouvrières organisées ont pris les problèmes à bras-le-corps. Des groupes de femmes emmènent les enfants hors de la ville pour qu'ils ne se trouvent pas au milieu des combats. D'autres groupes de femmes cherchent à dialoguer avec les soldats pour les dissuader de tirer. Une commission économique de la direction de la grève organise à la Maison du peuple une distribution de vivres calculés strictement selon les besoins. Elle décide où on a le droit de travailler dans l'intérêt de l'hygiène publique, qui recevra le peu de lait disponible, où ramasser les ordures et vider les cabinets.

Elle distribue la farine aux boulangers et surveille les brasseries et cidreries pour qu'elles ne produisent pas de boissons alcoolisées. La commission économique révolutionnaire a préfiguré un ministère de l'économie publique, se réjouira plus tard le journal syndical des femmes, *Die Vorkämpferin*, en pleine utopie: «Des scènes réjouissantes se sont passées, pendant les quelques jours où nous avons exercé la dictature à la Maison du peuple.»

Même des associations féminines bourgeoises s'inquiètent pour les soldats mobilisés, elles leur apportent des paquets, les soignent dans les infirmeries de campagne. Des milliers de militaires sont déjà atteints par la terrible grippe espagnole. Des centaines d'entre eux ne s'en relèveront pas.

«C'est à pleurer!»

La grève générale de 1918.

Suite page 32. Le troisième jour

«Dons d'amour» de dames de la bourgeoisie: cavaliers pendant la grève générale, Berne.



La Constitution ne dit rien sur la proportionnalité

Entretien avec Doris Bianchi, juriste à l'USS

Ralph Hug | Doris Bianchi (34 ans) secrétaire centrale à l'Union syndicale suisse, en charge du dossier « droit du travail ».

Selon l'article 28 de la Constitution fédérale, faire la grève est un droit fondamental. Comment les tribunaux s'en accommodent-ils ?

Malheureusement la jurisprudence méconnaît souvent le caractère fondamental du droit de grève.

En général, on continue à penser que les grèves sont des conflits dont le jugement relève exclusivement du droit du travail.

Quelles sont les conséquences de cette optique ?

Les tribunaux jugent une grève en fonction de sa proportionnalité. Elle est considérée comme licite seulement si elle respecte cette proportionnalité. Or la Constitution est muette à ce sujet. Elle stipule que les grèves doivent se rapporter aux relations

de travail, qu'elles doivent « être conformes à l'obligation de respecter la paix du travail » et qu'elles représentent le dernier moyen, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Les tribunaux ont donc tort de juger une grève en fonction de sa proportionnalité ?

Qu'un juge décide après coup si une grève était opportune ou non est une absurdité. Ce n'est pas son affaire. C'est soumettre une grève à l'arbitraire d'un juge, ce qui ne peut pas se faire avec un droit fondamental. La liberté d'opinion ne peut pas non plus s'exercer de manière « proportionnelle ». Les limites du droit de grève sont atteintes lorsqu'on

se trouve devant un cas clair d'infraction. Encore qu'il ne faille pas voir cela au sens étroit du terme, car la contrainte fait partie de la grève.

Les employeurs veulent-ils restreindre le droit de grève ?

Les employeurs aimeraient qu'une grève soit licite seulement quand elle passe totalement inaperçue. Chaque grève a une dimension contraignante, sinon elle est inutile. On s'inspire du modèle allemand, on cherche à régler de plus en plus. En Allemagne, on a stipulé qu'un piquet de grève ne pouvait pas se trouver à moins de 50 cm de l'entrée de l'entreprise, sans quoi la grève n'est plus proportionnelle. Le résultat, c'est un juridisme total. Et nous ne voulons pas de ça.

Des entreprises touchées par des grèves essaient à présent de réclamer des dommages et intérêts aux syndicats. Que penser de cette stratégie ?

Relier la grève et la responsabilité civile est un phénomène tout à fait nouveau dans notre pays, qui pose de gros problèmes. En Grande-Bretagne, le gouvernement Thatcher et les patrons ont essayé de faire plier les syndicats en les poursuivant en responsabilité déjà dans les années 1980. Le Tribunal fédéral a été confronté à cette question lors du blocage des portes organisé pendant la grève des Presses centrales, à Lausanne, en 2001. Mais cette décision est rédigée de manière bâclée. Le tribunal a désigné la grève comme illicite parce que disproportionnée et en a conclu que le syndicat était responsable des dommages.

Mais c'est contraire à la doctrine de la responsabilité civile. Pour être obligé de répondre d'un dommage, il faut être en présence d'un dommage causé de manière illégale. Or



qu'est-ce qui est illégal? Bouter le feu à une machine constitue indéniablement un acte illégal. Mais retarder la livraison d'un journal ou imposer un manque à gagner à une entreprise n'est pas illégal en soi.

Il n'existe pas de protection absolue contre les pertes. Par ailleurs, une grève doit justement infliger un certain dommage, sinon elle ne sert à rien. La grève ne saurait donc être assimilée à un acte illicite.

A-t-on le droit de faire la grève tant qu'une convention collective de travail est en vigueur?

Quand un employeur ne respecte plus une convention collective et la dénonce délibérément, il ne peut plus en appeler au respect de la paix du travail par la partie adverse. Les grèves d'avertissement sont alors licites. La convention collective n'est pas non plus respectée quand une entreprise délocalise tout à coup ses machines à l'étranger. En faisant cela, elle coupe l'herbe sous les pieds à toute disposition contractuelle et c'est l'employeur qui ne respecte pas la convention. La paix ne doit être respectée que si la convention l'est. Les employeurs doivent le savoir quand ils prônent le respect de la paix du travail.

À Genève, les employé-e-s de Swissair manifestent leur colère (2001).



« C'est à pleurer ! »

La grève générale de 1918. Le troisième jour

Stefan Keller | Saint-Imier, jeudi 14 novembre 1918. Un cortège traverse ce matin à 10 heures la bourgade horlogère jurassienne, drapeaux rouges au vent, musique en tête. La manifestation s'arrête devant la rédaction du Jura bernois, le quotidien bourgeois, où est placardée la nouvelle de la cessation de la grève. Le syndicaliste René Robert harangue la foule, déclarant que ces dépêches sont des mensonges. « Tous les participants au cortège répétèrent en écho retentissant, c'est des mensonges. » Beaucoup de mensonges ont certes circulé ces derniers jours, mais pour une fois le Jura bernois dit vrai.

La méfiance règne aussi dans le village voisin de Sonvilier: lorsque le maire vient annoncer aux grévistes qu'ils doivent reprendre le travail, ils lui déclarent qu'ils n'ont pas d'ordre à recevoir des bourgeois. Dans le Jura comme presque partout en Suisse, ouvrières et ouvriers s'attendent à ce que la grève se poursuive. Tout semble aller au mieux. À Lausanne, lorsqu'un émissaire du Comité d'Olten apporte l'ordre de reprise du travail, il est considéré comme un provocateur par les grévistes et manque de se faire écharper. À Bienne arrive une dépêche annonçant que les revendications du Comité d'Olten ont été acceptées par le Conseil fédéral, et d'autres rumeurs se répandent; les lignes téléphoniques sont brièvement interrompues. Le jeudi, le train de Berne de 13 h 10 est annoncé avec à son bord les conseillers nationaux de Bienne et du Jura: plus de cinq mille personnes le prennent d'assaut, jettent des traverses sur les voies et arrêtent le train, comme elles l'ont fait à plusieurs reprises les jours précédents. Un coup part, un gréviste est blessé au bras. Sur la locomotive sont postés des mitrailleurs vaudois et quelques « jaunes » qui essaient de s'enfuir, mais ils sont rattrapés par la foule et reçoivent des volées de coups.

À Bâle, le jeudi matin, les partis bourgeois annoncent la fin de la grève en faisant distribuer des feuilles volantes. On ne les croit pas, et le comité de grève publie son propre tract. À Lucerne, les grévistes posent même des affiches: « Ouvriers, cheminots! En ville et dans les alentours, le bruit court que la grève est terminée. Nous déclarons que c'est un faux; au contraire, la grève se déroule bien et se poursuit comme avant sur toute la ligne. » Dans l'après-midi, le comité local se doute toutefois que les bruits sont justifiés. La grève grandiose qui vient de commencer, dont on était fiers, dont on se réjouissait, qui devait montrer clairement la force des ouvriers suisses, la grève a échoué. « C'est à pleurer! écrit le lendemain Ernst Nobs, rédacteur du Volksrecht zurichois. Jamais une grève ne s'est effondrée si honteusement. Effondrée non sous les coups de l'adversaire, non par l'affaiblissement ou le découragement des troupes, mais par l'attitude lâche et déloyale des responsables de la grève. » Au sein de la base s'expriment des commentaires du même genre; par la suite, les membres du Comité d'Olten devront sans cesse se justifier devant des assemblées pour cette fin inopinée de la grève.

Le Comité s'est réuni à Berne le mercredi 13 novembre au soir, pour examiner la situation après l'ultimatum du Conseil fédéral. Au Parlement, le président de la Confédération, Felix Calonder, a bien fait entrevoir la possibilité de réformes sociales, mais rien n'a été décidé formellement, aucune des neuf revendications n'a été satisfaite.

Réélection immédiate du Conseil national à la proportionnelle? Le Conseil fédéral

Photo p. 33: À trains stoppés, économie paralysée: des soldats conduisent une locomotive.

présentera en décembre un projet de loi à ce sujet, et le Parlement décidera alors s'il faut des élections anticipées.

Droit de vote et éligibilité des femmes? Cette revendication a même reçu le soutien d'organisations féminines bourgeoises qui l'ont communiqué aux autorités, mais ces dernières ne veulent pas se prononcer. Personne ne peut s'imaginer que toutes les revendications des grévistes fassent l'unanimité au Conseil fédéral, déclare le président de la Confédération.

Plusieurs revendications sont même repoussées sans discussion : l'obligation de travailler pour tous, le monopole de l'État pour les importations et les exportations, le paiement des dettes publiques par les possédants. Il n'est pas question d'envisager une réorganisation démocratique de l'armée, à un moment où le gouvernement est à la botte d'officiers des plus durs et des plus arrogants.

La semaine de 48 heures, déclare le président Calonder devant le Parlement, ne pourrait être introduite que par des accords inter-

nationaux, pour des raisons de concurrence, une fois que tous les États auraient adopté une législation sociale du travail. En revanche, le gouvernement approuve vivement l'amélioration du ravitaillement en produits alimentaires ainsi que l'assurance vieillesse et survivants. Il va falloir en outre trouver le moyen d'assurer une représentation des socialistes au Conseil fédéral, assure Felix Calonder, radical grison. Mais le Conseil fédéral ne prend à ce sujet aucun engagement dont on puisse exiger la réalisation par la suite.

Cette nuit-là, le Comité d'Olten siège dans les locaux de l'Union syndicale, à la Kapellenstrasse, sous bonne garde de l'armée. Peu avant minuit, il envoie une nouvelle délégation auprès du Conseil fédéral. Celui-ci, qui est resté en sécurité à l'hôtel Bellevue, refuse toute négociation. Le gouvernement suisse exige que les grévistes capitulent sans conditions. Il a déjà donné l'ordre d'arrêter au matin les membres du Comité d'action, bien que certains d'entre eux jouis-





Baïonnettes au canon: des soldats à l'entrée du Palais fédéral.

sent de l'immunité parlementaire. Le jeudi, les piquets de grève devant les entreprises privées doivent aussi être interdits et on prévoit de mobiliser de nouveaux bataillons. Après quatre ans de simples exercices, les chefs de l'armée sont impatients de lancer leurs mitrailleurs et leur cavalerie dans de vrais combats, selon les bruits qui courent. « Nous voyions se préparer un combat entre paysans et ouvriers, entre militaires et grévistes, alémaniques et romands, dans lequel les ouvriers sans armes de presque tout le pays ne trouveraient pas leur compte », racontera plus tard un des dirigeants ouvriers.

Une minorité du Comité d'Olten voudrait encore poursuivre la grève, malgré la position dure du Conseil fédéral, et ignorer l'ultimatum. Il serait indigne de la classe ouvrière de répondre à la proposition insolente du gouvernement.

Une majorité quant à elle veut cesser la grève, tant que les rangs sont encore serrés. En Suisse romande, il semble que le mouvement de grève commence déjà à s'éparpiller. À un moment donné, on passe au vote, seules deux voix s'expriment en faveur de la poursuite de la grève, dont celle de Robert Grimm, le président du Comité. À deux heures du matin, ce jeudi, une nouvelle délégation fait savoir au président de la Confédération que la grève va être arrêtée. De son côté, le commandement de l'armée apprend sa victoire par un espion infiltré dans la réunion. Le tra-

vail reprendra le vendredi, assure le Comité d'Olten.

Si les grévistes sont quasiment les derniers à apprendre la fin du conflit, le jeudi 14 novembre, cela tient aussi au fait que l'armée a temporairement coupé les communications téléphoniques du Comité et n'a laissé personne sortir des bureaux. Lorsque les cheminots de Gerlafingen reçoivent l'annonce de la cessation de la grève, ils envoient une délégation à bicyclette à la capitale pour se renseigner précisément sur la situation. D'ailleurs, le vendredi matin les ateliers ferroviaires de Gerlafingen sont occupés par l'armée et les ouvriers prêts à reprendre le travail sont lock-outés par la direction.

À Lausanne, les cheminots finissent par croire au mot d'ordre de cessation de la grève envoyé de Berne, et ils votent à une grande majorité pour la reprise du travail. Mais seulement à condition que les cinq cheminots détenus à la prison du Bois-Mermet soient libérés sans autre forme de procès. Ce qui est accepté par les autorités vaudoises.

Dans la plupart des localités, les grévistes semblent s'adapter à la nouvelle situation, une fois la première surprise passée. À Zurich, où le travail n'a pas repris depuis la grève de protestation du 9 novembre, les ouvriers de la métallurgie et du bois décident de poursuivre jusqu'au lundi. Les ouvrières et ouvriers d'Arbon défilent une dernière fois le jeudi après-midi jusqu'à la ville voisine

de Rorschach, pour « remercier en personne pour leur attitude courageuse » les cheminots qui y tiennent une assemblée. Ces habitués de la grève remercient même le commandant de la place militaire parce qu'il n'y a pas eu d'incident à Arbon, et le comité local de grève réaffirme bravement : « On vient de voir ce qui se passe quand les masses font grève. Vive la solidarité ! Vive l'organisation ! »

À Granges, toutefois, l'armée provoque un bain de sang le jeudi après-midi. Le bataillon de fusiliers vaudois et les dragons de l'Emmental – les ouvriers les appellent « les cosaques de l'Emmental » – qui se mettent en place après la fin de la grève se font siffler et conspuer par la population. Les soldats qui se sentent provoqués essaient de dissoudre les rassemblements, de chasser les gens de la rue, et ouvrent le feu. Trois jeunes ouvriers, âgés de 17 à 29 ans, sont tués sur place, deux ont été touchés à la tête par derrière. Pendant

ce temps, ces messieurs distingués de la ville trinquent à la victoire de leur cause au restaurant Löwen.

Le samedi 16 novembre, par une froidure terrible et une bise mordante, les soldats engagés à Zurich paradent sur le Tonhallequai devant le général Ulrich Wille, le commandant de place Emil Sonderegger, le Conseil d'État et les notables de la ville. Des demoiselles d'honneur leur passent des colliers de fleurs.

Mais les effectifs de la troupe sont bien réduits, parce que la grippe qui ne cesse de sévir a éclairci les rangs. Eduard Wildbolz, le commandant de place à Berne, a décommandé un défilé ordonné dans la capitale par le général, « pour raisons médicales ». Parmi les seuls soldats thurgoviens mobilisés pour combattre la révolution, 46 meurent de l'épidémie ; l'état-major savait depuis des mois combien elle était dangereuse.

Granges, place de la Poste : mitrailleuses contre travailleuses et travailleurs.





Le procès de la grève générale: le 10 avril 1919, le tribunal condamne quatre meneurs de grèves à des peines d'emprisonnement. De nombreux cheminots grévistes seront aussi poursuivis par la justice militaire.

Ce ne sont pas les officiers qui sont traduits par la suite devant les tribunaux, mais les meneurs de grève et quelques centaines de cheminots. Les condamnations pleuvent, peines de prison de plusieurs mois, relégation, listes noires des patrons. Dans les conflits ultérieurs, des gardes civiques d'extrême droite vont se former. Pendant des années l'historiographie suisse va cultiver soigneusement l'image traumatisante de la grève générale: le mythe d'une tentative de putsch soviétique contre la démocratie, qui ne put être évité de justesse, et avec de grands sacrifices, que par des soldats héroïques et de braves paysans.

Parmi les neuf revendications des grévistes, l'élection du Conseil national à la proportionnelle va être réalisée en 1919 et les socialistes doublent le nombre de leurs sièges, passant de 22 à 41 représentants. La même année, après d'autres grèves, la semaine de 48 heures est introduite dans plusieurs branches. Le prix des produits alimentaires reste encore exorbitant. L'assurance vieillesse et survivants, approuvée «de grand cœur» par le Conseil fédéral en 1918, va être inscrite en 1925 dans la Constitution, mais il faudra trente ans au monde politique pour en faire une réalité. Le droit de vote des femmes, que l'Allemagne a accepté le 14 novembre 1918, semble pendant quelques semaines un objectif réaliste en Suisse aussi. Mais il faudra encore atten-

dre plus d'un demi-siècle pour qu'il soit introduit. Vingt-cinq ans après la grève, le premier socialiste entre au Conseil fédéral: c'est l'ancien rédacteur du *Volksrecht*, Ernst Nobs, celui qui disait de la grève de 1918 qu'elle était «à pleurer» et une honteuse capitulation.

Le Comité d'Olten se défend: l'arrêt de la grève n'a pas été une capitulation, mais une nécessité urgente, en raison du déséquilibre des moyens et des armes. «La classe ouvrière n'est pas vaincue, écrit-il. Elle a eu assez de jugement pour arrêter la lutte au moment où cela était encore possible sans que de graves dommages soient portés à l'organisation, sans que des victimes innocentes soient faites. Son devoir, c'est de continuer à se préparer, de repousser les adversaires dans toutes ses positions et les convaincre que gouverner le pays sans ou contre la volonté des ouvriers sera encore moins possible à l'avenir qu'à l'heure actuelle.»

29 novembre 1918. Lettre à un secrétariat ouvrier cantonal, publiée dans un journal syndical: «À l'attention du secrétariat ouvrier. – Vous trouverez ci-joint 20 francs dont vous pouvez disposer, c'est ce que mon fils a touché de la classe capitaliste terrorisée lors de son service mercenaire à Zurich. Le denier de Judas aurait dû d'ailleurs être refusé avec mépris. Comme cela n'est plus possible, il doit au moins pouvoir servir notre cause. Avec mon salut fraternel.»

Les nombreux visages de la grève

Petite typologie de la grève

Ralph Hug | Qu'est-ce qu'une grève ? Selon la définition classique, la grève est une cessation volontaire et collective du travail décidée par le personnel d'une entreprise pour faire aboutir des revendications. Au fil du temps, les luttes ouvrières ont pris toutes sortes de formes. Voici les principales :

Grève organisée : une grève décidée par le personnel et planifiée par un syndicat.

Grève sauvage : arrêt de travail en général spontané, assumé par les seuls salarié-e-s concernés, souvent pris en charge après coup par un syndicat.

Grève de branche : arrêt de travail collectif de toute une branche.

Grève générale : arrêt de travail qui touche toute l'économie d'une région.

Grève d'avertissement : arrêt de travail d'une durée limitée, pour obliger l'employeur à entrer en matière sur une revendication.

Grève de protestation : arrêt de travail pour faire comprendre à l'employeur qu'une mesure est inacceptable.

Grève défensive : lutte menée pour éviter une dégradation annoncée des conditions de travail.

Grève offensive : une grève déclenchée pour obtenir une amélioration des conditions de travail.

Grève du zèle : ralentissement délibéré du rendement censé perturber le fonctionnement normal de l'entreprise.

Grève sectorielle ou grève bouchon : forme de grève qui ne touche que certaines entreprises d'un groupe ou certains ateliers vitaux.

Grève de solidarité : grève décidée pour ex-

primer sa solidarité avec d'autres grévistes.

Grève politique : une grève qui ne s'adresse pas à un employeur, mais à l'autorité politique, pour exiger des améliorations politiques et sociales.



La grève des femmes en 1991.

La grève politique n'est pas interdite

La grève générale de 1918 était une grève politique. Elle n'était pas dirigée contre un employeur précis, mais avait pour but des améliorations sociales de caractère général. La grève des femmes du 14 juin 1991 fut aussi une grève politique. À cette occasion, des milliers de femmes manifestèrent un jour durant dans tout le pays pour l'égalité des sexes et contre les discriminations à raison du sexe. Chez nos voisins italiens et français, les grèves politiques sont une tradition. Les milieux patronaux prétendent aujourd'hui que la grève politique serait interdite en Suisse. C'est faux. Le droit de grève est un corollaire de la liberté syndicale. Il incombe aux syndicats d'influencer la législation sociale et du travail. Les garanties constitutionnelles en matière de grève ne se limitent pas au seul domaine des relations du travail. Par conséquent, les grèves politiques limitées dans le temps, qui sont organisées sous la forme d'une manifestation de protestation et s'adressent au législateur, ne sont pas interdites et ne justifient pas non plus une résiliation immédiate du contrat de travail, c'est-à-dire un licenciement sans délai des grévistes. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont le siège est à Genève, les grèves nationales sont aussi admissibles si leurs buts sont économiques ou sociaux.



Des hôtes malvenus: arrivée de la police lors d'une grève dans une imprimerie de Lausanne (2001).



Pour la retraite à 60 ans dans la construction (2002).

Débrayage: terme couramment utilisé en Suisse romande pour désigner des arrêts de travail de protestation de courte durée.

Sit-in, grève sur le tas: arrêt de travail qui s'exprime en restant assis.

Grève des crayons: forme de grève consistant à boycotter les tâches administratives pour consacrer tout son temps aux soins médicaux et infirmiers, développée par les salarié-e-s du secteur de la santé.

Grève tournante: actions de brève durée qui empêchent l'employeur de préparer une parade.

« Unstrike » ou a-grève: Forme de grève imaginée au Canada par les employé-e-s de la chaîne de cafétérias Starbucks, où le travail se fait normalement, mais dans une tenue spéciale (t-shirt avec mot d'ordre à la place de l'uniforme), pour attirer l'attention sur les revendications du personnel.

Grève virtuelle: forme de grève développée dans les services où les employé-e-s sont en contact direct avec les usagers et où l'on cherche à gagner la sympathie du public par de « bonnes actions » (ne pas exiger de titre de transport, par exemple) ou en déléguant l'action proprement dite à d'autres manifestants.

Pause de protestation: interruption du travail le temps d'une pause collective.

Boycott: appel à renoncer à l'achat d'un produit ou d'un service pour obliger le fournisseur à changer d'attitude.

Occupation d'usine: grève durant laquelle les employé-e-s investissent toute une entreprise.

Congé collectif massif: action collective consistant à donner son congé massivement pour faire pression sur l'employeur, mise au point en Finlande par le personnel soignant.

« Bien sûr un peu peur »

Teresa Fernandez: récit d'une gréviste

Ralph Hug | Originaire de Galice, en Espagne, Teresa Fernandez, aujourd'hui âgée de 58 ans, est arrivée en Suisse il y a quarante ans. Elle y a rencontré celui qui allait devenir son mari, venu, lui, d'Andalousie. En 2004, il travaillait comme elle pour l'entreprise de nettoyage zurichoise Honegger AG. « Mais moi, j'étais engagée comme simple auxiliaire », dit elle. Elle faisait partie de l'équipe chargée d'entretenir l'institut de recherche agricole Agroscope, à Reckenholz, près de Zurich. En décembre 2004, le propriétaire de l'entreprise a licencié toutes les personnes qui y travaillaient et il leur a soumis un nouveau contrat portant sur un quota de moins de 12,5 heures hebdomadaires, pour ne pas avoir à payer de primes pour les indemnités journalières. « Nous nous sommes adressés au syndicat pour lui demander conseil », se souvient Teresa Fernandez. Les négociations avec le chef du personnel n'ont débouché sur rien, « alors nous avons décidé de faire la grève. » Teresa Fernandez n'avait encore jamais arrêté le travail de sa vie. « Nous avions bien sûr un peu peur, il s'agissait quand même de nos places de travail. Mais on ne peut pas se laisser faire éternellement. La coupe était pleine, on ne pouvait pas accepter ça. »

Un soir, les douze employées – presque toutes des femmes, la plupart portugaises et kosovares – sont arrivées devant la porte de l'entreprise avec leurs chariots équipés de balais, de torchons et de seaux, et elles l'ont bloquée. Quatre jours durant. « Nous n'aurions pas fait grève si tout le monde n'avait pas participé à l'action. » Il y a eu un fort élan de solidarité,

« la lettre de soutien que nous avons reçue était noire de signatures ». Teresa Fernandez était contente, « cela nous a encouragées ». La syndicaliste Marita de Olazabal, de chez Unia, raconte que le dynamisme de Teresa a été déterminant. Elle a convaincu ses collègues, elle leur a expliqué qu'elles devaient se défendre, qu'elles étaient sur la bonne voie. Teresa n'était pas encore membre du syndicat à ce moment-là, elle y a adhéré seulement plus tard.

La télévision a suivi la grève. Elle a diffusé un reportage sur cette action. C'est Teresa Fernandez qui a expliqué les raisons de cette action collective au journaliste. Le lendemain, une de ses connaissances l'a abordée dans la rue pour lui dire: « Je t'ai vue à la télé, si ça continue, tu finiras par être célèbre! » Mais cette idée n'avait jamais effleuré Teresa. Devoir se mettre en grève n'a rien de très enviable. « Je suis quelqu'un de paisible, mais quand on ne peut pas faire autrement, il faut y aller. Nous sommes toujours fidèles au poste, alors on ne peut pas tout accepter. » C'est grâce à cette conviction que les employées de l'entreprise de nettoyage ont gagné la partie. Le chef était hors de lui, il les a accusées de traîner le nom de la firme dans la boue. Mais il a reconnu que

c'était une erreur de baisser les salaires. Il est revenu sur sa décision et il a ressorti les anciens contrats de travail de son tiroir. Les employées étaient fières de ce qu'elles avaient obtenu.

« Nous ne travaillons pas gratis! », rappelle Teresa Fernandez trois ans plus tard, sur le même ton énergique qu'au lendemain de la grève.







La grève depuis le Moyen Âge

600 ans de conflits du travail en Suisse

Christian Koller | La grève est aussi ancienne que le salariat, que ce soit en Suisse ou dans les autres pays capitalistes. En Suisse, la grève comme moyen de lutte apparaît déjà à la fin du Moyen Âge. En 1412, par exemple, les compagnons forgerons se mirent en grève à Zurich, en 1471 les compagnons typographes à Bâle, en 1475 les forgerons à Baden, en 1518 les compagnons cordonniers à Zurich. Malgré les mesures de répression prises par les autorités, les mouvements de grève ne cessèrent pas au début de l'époque moderne. Au cours des dix-sept conflits sociaux attestés à Genève entre 1533 et 1794, on repère ainsi plusieurs arrêts de travail d'artisans.

Cela ne concernait pas que les corporations: dans les manufactures aussi, il arrivait que le personnel pose les outils. En octobre 1794, une grève de grandes dimensions se produisit dans l'industrie bâloise des indiennes, à laquelle participèrent la totalité des imprimeurs et graveurs de moules, soit quelque 300 personnes. Ils protestaient contre un accord entre les patrons bâlois qui rendaient plus difficiles les changements d'emploi; au troisième jour de grève, cet accord fut annulé par les autorités. À cette époque déjà, il n'y avait pas que les hommes pour recourir à la grève: en 1796, les femmes coloristes de la Fabrique-Neuve de Cortaillod menacèrent de faire grève si l'entreprise ne satisfaisait pas leurs revendications salariales.

Avec l'arrivée de la production industrielle, les grèves du personnel des fabriques ne se firent pas attendre longtemps. Le premier conflit connu dans l'industrie suisse se produisit en automne 1813 dans une filature de Niederlenz en Argovie. Lors de ce mouvement, qualifié par le patron Gottlieb Hünerwadel de « mutinerie et complot », les quelque 150 salariés déclarèrent qu'ils ne voulaient plus travailler pour le salaire de misère qu'ils

touchaient et réclamèrent leur dû pour pouvoir quitter immédiatement l'usine. On cite souvent comme première grève moderne en Suisse le conflit dans la fabrique de cotonnades imprimées Trümпы à Glaris, en 1837. Il fut déclenché par une mesure disciplinaire, l'installation d'une horloge sur le toit de l'usine dont la cloche sonnait le début et la fin du travail. Les ouvriers cessèrent spontanément le travail, mais la grève cessa après deux semaines sans avoir obtenu de résultat. Dans l'ensemble, le nombre de grèves fut modeste dans la première moitié du XIX^e siècle.

Depuis 1860, on relève une intensification du rythme des grèves. Entre 1865 et 1870 seulement, il y eut 38 conflits de travail, avec notamment les grandes grèves des ouvriers du bâtiment à Genève en 1868, 1869 et 1870, où l'on compta plus de 3000 personnes en arrêt de travail, ainsi que la grève des ouvriers passementiers à Bâle en 1868/69. En 1868, le nombre de journées de travail perdues pour cause de grève s'éleva à 52'740, en 1870 à 122 100. Plusieurs de ces mouvements de lutte à Genève et à Bâle suscitérent des actions de solidarité et de soutien matériel dans toute l'Europe.

De la loi du plus fort aux conventions collectives

Au cours des années suivantes, les grèves augmentèrent considérablement en Suisse. De 1880 à 1914, on n'en décompte pas moins de 2426. Dans 90 pour cent des cas, il n'y eut que des hommes pour arrêter le travail, dans 2,5 pour cent des cas il s'est agi de grèves de femmes. Les premières grèves de femmes eurent lieu dans les années 1890, dans l'industrie textile. Entre 1902 et 1912, il y eut en outre dix grèves générales locales: les plus importantes sont celles de Genève en 1902 et en 1907 et celle de 1912 à Zurich. Lors de mouvements



La cuisine des grévistes pour les lockouté-e-s de l'horlogerie, Granges 1914.

de grève, il est fréquent que la police, voire l'armée ait été appelée à intervenir. Il fallut à plusieurs reprises déplorer des morts, pour la première fois en 1875 : pendant une grève des ouvriers du tunnel du Gothard, la troupe tira sur les grévistes, faisant quatre morts et douze blessés graves.

De 1904 à 1907, il y eut une véritable vague de grèves. En 1907 seulement, 282 conflits firent cesser le travail à 52'777 hommes et femmes. La grève de l'usine d'automobiles Arbenz à Albisried fit la une des journaux, notamment en raison des bagarres entre ouvriers et paysans, au cours desquelles des coups furent aussi tirés. La grève finit par être réprimée par une grande levée de troupes, y compris la cavalerie ; c'est ainsi que les événements sont passés à l'histoire comme « l'été des cosaques ». Les réactions ouvrières furent vives dans tout le pays, et entraînèrent des adhésions nombreuses aux syndicats et au Parti socialiste.

Le plus long conflit dans l'histoire des syndicats en Suisse fut la grève des ouvriers du bâtiment à Winterthur en 1909/10, qui dura exactement un an et un jour. Elle se termina elle aussi par une défaite, grâce en particulier à l'arrivée en masse de briseurs de grève. Pour réagir à la croissance rapide des syndicats – en dix ans, de 1898 à 1908, le nombre des syndiqués de l'USS passa de 12'000 à plus de 72'000 – les patrons se mirent eux aussi à s'associer : cela leur permettait plus facilement de recruter des briseurs de grève et de faire circuler les listes noires.

Les industriels et la presse bourgeoise donnaient pour explication à l'augmentation des grèves toute une série de théories de la conspiration. Leur bouc émissaire, c'était déjà principalement les étrangers. On prétendait à plaisir que la grève était chose étrangère à « l'esprit suisse ». Contrairement à ses collègues étrangers, l'ouvrier suisse était zélé au travail et ne voulait pas faire grève. À plu-



Chauffeurs en grève au cortège du 1^{er} mai 1927, à Saint-Gall.

sieurs reprises, lorsque des Suisses participèrent eux aussi à des arrêts de travail, les bourgeois prétendirent qu'ils y avaient été forcés par leurs collègues italiens ou allemands. On aimait aussi accuser des agitateurs socialistes ou anarchistes étrangers de pousser à la grève, on allait jusqu'à soupçonner des industriels étrangers qui voulaient ce faisant saper la compétitivité de l'industrie suisse, bientôt aussi des spéculateurs juifs puissants qui auraient mis en scène des conflits de travail pour manipuler les cours de la Bourse.

Mais il y avait aussi au sein de la bourgeoisie des milieux plus lucides, peut-être moins xénophobes, qui admettaient que les grèves avaient des causes matérielles : des bas salaires, une durée excessive du travail, le manque de sécurité sociale. C'est afin de diminuer les conflits portant sur les salaires et la durée du travail qu'apparurent les conventions collec-

tives. En 1850 déjà, la typographie genevoise avait conclu le premier accord tarifaire local. Mais il n'existait rien de tel dans les usines. Ce n'est qu'au XX^e siècle, et surtout après la grande période de grèves de 1904 à 1907, que les conventions collectives se multiplièrent. En 1900, le canton de Genève fut le premier à édicter une loi prévoyant l'obligation d'éviter tout conflit pendant la durée d'une convention. Juste avant la Première Guerre mondiale, on estimait que 45'000 salarié-e-s et 5500 entreprises étaient couverts par plus de 400 conventions collectives. En 1911, celles-ci étaient inscrites dans le Code des obligations, obtenant ainsi une base juridique. Elles pouvaient dès lors avoir un rôle analogue à celui d'une loi pour les parties concernées.

Depuis le début du siècle, nombre de cantons et de communes avaient aussi institué des offices d'arbitrage pour le règlement des

conflits du travail. La révision de la Loi sur les fabriques en 1914/18 fit même obligation aux cantons d'avoir des offices d'arbitrage permanents et le Conseil fédéral eut le pouvoir d'instaurer une juridiction intercantonale en cas de conflits étendus. Après les lois sur la protection des travailleurs qui avaient été adoptées dans plusieurs cantons et au niveau fédéral à la fin du XIX^e siècle, ces institutions marquaient un progrès vers l'abandon du système clairement dépassé des premières années de l'industrie, où salaires et durée du travail étaient fixés par le « libre marché », ce qui avait autorisé des salaires de misère, le travail des enfants et des journées de travail allant jusqu'à 18 heures.

De la grève générale à l'accord de paix du travail

Après la grève générale qui toucha tout le pays en 1918, le nombre de conflits du travail baissa, mais on en comptait encore entre 30 et 100 par an dans les années vingt. À cette époque, une nouvelle série de conventions collectives furent conclues. Un projet de loi fédérale sur les relations de travail, qui prévoyait la possibilité de rendre obligatoire une convention collective, échoua toutefois en 1920; ce n'est qu'en 1941, sous le régime des pleins pouvoirs décrété pendant la guerre, qu'un arrêté fédéral urgent permit cette obligation. La première enquête officielle qui date de 1929 dénombra 303 conventions collectives de travail régissant environ 65'000 travailleuses et travailleurs; neuf ans plus tard, il y en avait déjà 417.

Dans l'entre-deux-guerres, certains songeaient toutefois à un autre modèle plus autoritaire, la médiation forcée dans le cadre de corporations professionnelles. Ils prenaient là modèle sur l'Italie fasciste où, depuis le milieu des années vingt, les relations de tra-

vail étaient réglées de manière dictatoriale au sein de corporations au sein desquelles étaient représentés les employeurs, les syndicats agréés par le régime et l'État. Le régime de Mussolini avait développé ce modèle pour en finir avec la lutte des classes, trouvant là une troisième voie entre le capitalisme libéral en pleine crise et le communisme soviétique. Les dictatures du Portugal et de l'Autriche suivirent ce modèle, de même que l'Espagne franquiste par la suite. La base idéologique de cette forme de corporatisme reposait sur les écrits de nationalistes italiens ainsi que sur la doctrine sociale de l'Église catholique. Dans son encyclique *Quadragesimo anno* de 1931, le pape Pie XI se prononçait pour l'institution de corporations professionnelles.

L'idée du corporatisme d'association fit aussi son chemin en Suisse et gagna de plus en plus de partisans depuis la crise économique de 1929. Elle était surtout propagée par les milieux proches du parti catholique conservateur, qui voulaient voir un « renouveau » total de l'État suisse dans un sens autoritaire, et par la fédération des syndicats chrétiens. Mais les Fronts fascistes ainsi que certains milieux patronaux flirtaient eux aussi avec les modèles autoritaires. Même le Conseil fédéral fit un pas dans cette direction en 1936. Craignant une nouvelle vague de conflits du travail après la dévaluation du franc, qui avait entraîné une perte du pouvoir d'achat de 5 à 6 pour cent, il autorisa pour la première fois le département de l'Économie publique à instaurer la médiation obligatoire.

Les syndicats et les organisations patronales préféraient quant à eux au corporatisme autoritaire le modèle du partenariat social. En mars 1937 se tenait une première discussion entre Konrad Ilg, président de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH), et Ernst Dübi, président

de l'Association patronale de l'industrie des machines et des métaux (ASM). En juillet était signé «l'accord de paix du travail» dans l'industrie métallurgique et des métaux. Outre la puissante FOMH, étaient signataires pour les salariés des organisations plus petites, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux (FCOM), l'Union suisse des syndicats autonomes (USSA), proche des radicaux, et l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques (ASSE). Au moment de la signature du contrat, les entreprises membres de l'ASM employaient 57'600 personnes. La FOMH avait 60'000 membres, la FCOM 5000 et l'USSA 639 dans la métallurgie et l'horlogerie.

L'accord de paix du travail, conclu pour deux ans, n'était pas une convention collective, et il ne prévoyait pas le règlement des aspects matériels. Il prévoyait essentiellement que les différends et conflits éventuels soient réglés «selon les règles de la bonne foi», et qu'on observerait pendant sa durée «une paix intégrale», avec une procédure de règlement des conflits en plusieurs étapes, la liberté d'organisation ainsi que l'engagement des signataires à en faire respecter les clauses par leurs membres.

La Convention nationale de la maçonnerie, presque contemporaine puisqu'elle fut signée en 1938, eut moins de retentissement que l'accord de paix du travail. Cette première convention cadre nationale n'interdisait pas absolument les grèves, pour sa part, mais fixait de directives concrètes en matière de salaires et de durée du travail. Elle avait été négociée suite à un conflit qui avait suscité des grèves locales et une menace de débrayage dans tout le pays; l'intervention du chef du département fédéral de l'Économie publique Hermann Obrecht avait permis d'y mettre un terme.

L'accord de paix du travail, qui fut par la suite renouvelé tous les cinq ans, acquit bientôt une dimension mythique. On cite encore aujourd'hui la comparaison que fit le conseiller fédéral catholique conservateur Giuseppe Motta avec le covenant de Stans de 1481. Le document fut exposé à une place d'honneur à l'Exposition nationale suisse de Zurich en 1939, à l'apogée de la notion de «défense spirituelle». En 1942, l'Université de Berne décernait un doctorat honoris causa à chacun de ses deux initiateurs. C'est ainsi que se consolida dans l'image de l'histoire officielle de la Suisse l'idée fautive que l'année 1937 marque le début de la paix généralisée du travail.

Les conventions collectives s'imposent

Malgré les menaces extérieures et la «défense spirituelle», les mouvements de grève ne s'éteignirent pas pendant la Deuxième Guerre mondiale. En automne 1940, dans l'usine d'armement Bührle à Oerlikon, où la production était mise sous pression en raison de la demande croissante du pays voisin, 1700 ouvrières et ouvriers cessaient le travail pour protester contre plusieurs graves explosions qui s'y étaient produites. Leur grève n'avait pas eu l'accord de la direction de la FOMH. Dans la deuxième moitié des années quarante, une nouvelle vague de grèves traversa le pays, celle-ci rapidement estompée dans la mémoire collective. À son plus fort, en 1946, on dénombra 184'483 journées de grève; des ouvriers du bâtiment montèrent à l'assaut de l'Hôtel de Ville de Genève. Au dernier moment, le Conseil fédéral s'interposa et permit d'éviter qu'une grève nationale de la construction ne soit déclarée en 1947. Grâce à toutes ces luttes de l'après-guerre, les pertes de salaire éprouvées pendant la guerre purent au moins être compensées dans plusieurs endroits. Ici et là, une augmentation



Ouvrières du textile en grève, Bâle, le 4 juin 1946.

des jours fériés payés put aussi être obtenue. Avec la vague de grèves des années 1946 à 1948, la notion de convention collective finit aussi par s'imposer. De 1944 à 1950, le nombre de conventions collectives de travail passa de 632 à 1447. La chimie, première industrie d'exportation, fut la première, au début de 1945, à céder. Fin 1943, les industriels bâlois de la chimie se bornaient encore à proposer aux syndicats un accord de paix sur le modèle de celui de l'industrie des métaux et de la métallurgie. La FOMH et l'USSA étaient prêtes à accepter cette proposition, mais l'Industriearbeiter-Verband, dominée par les communistes et les syndicats chrétiens, réclama une véritable convention réglementant les

questions matérielles. Des assemblées du personnel dans les usines partageaient cette idée à la grande majorité. Après plusieurs grèves dans la chimie bâloise, les patrons acceptèrent de négocier en janvier 1945.

L'époque de la haute conjoncture

En 1951, 775'000 travailleurs en Suisse bénéficiaient de conventions collectives, soit douze fois plus que vingt ans auparavant, à l'époque de la crise économique mondiale. La paix du travail, inscrite dès 1956 dans le Code des obligations, constituait un article important de la plupart des conventions. Dans beaucoup de ces dernières, elle n'était pas seulement «relative», mais le recours aux mesures de

lutte était aussi interdit si les revendications portaient sur des points non prévus dans la convention. En 1977, les deux tiers des conventions collectives admettaient ainsi la « paix absolue du travail ». Même pendant la période des négociations, il était désormais rare que des conflits éclatent ; la statistique des grèves en Suisse marque un net recul. Le conflit le plus fameux de cette période fut la grève des plâtriers de Zurich en 1963, soutenue par la Fédération suisse des ouvriers du bâtiment et du bois (FOBB) ; elle se termina par un jugement arbitral en défaveur des grévistes.

Le modèle du partenariat et de la paix sociale a été propagé en commun pendant longtemps par les patrons et les syndicats ; dans l'opinion publique comme dans les publications scientifiques, on le tenait généralement pour un facteur essentiel des succès économiques du pays et de la croissance des années cinquante et soixante du XX^e siècle. Mais la preuve du lien entre ces phénomènes n'a jamais été apportée. Depuis les années soixante d'ailleurs, la croissance moyenne du produit intérieur brut par habitant ne met pas la Suisse aux premiers rangs des pays industriels, même de ceux où la grève est mieux acceptée.

Les grèves sauvages des années septante

C'est au début des années septante que commencèrent de s'exprimer des critiques nombreuses à la paix du travail : on était dans une période où le consensus de l'après-guerre était ébranlé par une série d'événements, les révoltes de jeunes en 68, le succès relatif des initiatives xénophobes et la crise économique depuis 1974. Même dans les syndicats, des voix s'élevaient pour réclamer l'abandon de l'obligation de paix du travail.

La crise de 1974 frappa durement l'économie suisse. Dans l'industrie horlogère, les

emplois diminuèrent de moitié entre 1974 et 1984, passant de 64'594 à 31'973. Dans la métallurgie et les machines, quelque 50'000 emplois disparurent entre 1974 et 1976. Le chômage fut en grande partie « exporté », puisqu'on pouvait renvoyer chez eux les saisonniers ; le nombre de chômeurs et chômeuses resta donc modeste en Suisse, à la différence des pays voisins. Mais le modèle de paix du travail avait été ébranlé. En 1976, le nombre de jours de grève s'éleva à 19'586, chiffre le plus élevé depuis 1963.

En 1971 déjà il y avait eu des grèves sauvages dans la métallurgie genevoise, et la FTMH était prise dans un dilemme, entre le respect de l'accord de paix et le soutien à des grèves

Grève chez Matisa à Lausanne, en 1976.



spontanées. En juillet 1975 une grève éclata à la SIP genevoise, sans que la FTMH y joue de rôle. En 1976, c'est dans l'horlogerie que des conflits se firent jour. La société étasunienne Bulova-Watch avait supprimé en 1974/75 500 emplois dans ses usines de Bienne et de Neuchâtel et mis au chômage partiel les 800 salariés qui restaient. Lorsqu'on apprit en janvier 1976 que l'usine de Neuchâtel allait être fermée et que le personnel serait déplacé à Bienne, les ouvriers occupèrent les locaux. La FTMH finit par négocier un compromis.

Quelques mois plus tard débutait la grève la plus importante de l'industrie des machines depuis la guerre. La société vaudoise Matisa SA avait supprimé en 1975 l'in-

dexation au coût de la vie, introduit le chômage partiel et licencié plus de 50 personnes, et la FTMH avait été toute disposée à négocier ces compromis. En mars 1976, c'est alors la FCOM qui assura la représentation des intérêts des travailleurs; deux tiers des salariés de Matisa se mirent en grève. Ce n'est que lorsqu'elle eut décidé finalement de soutenir la grève que la FTMH put proposer et faire accepter un compromis.

Peu après, les travailleurs des fabriques de machines à tricoter Dubied faisaient grève à leur tour dans les trois établissements de Couvet, Marin et Peseux. Les années précédentes, Dubied avait supprimé mille emplois.



C'est son intention de supprimer le treizième salaire qui déclencha la grève au mois d'août. Comme chez Matisa, la FCOM y joua un rôle clef, poussée aussi par des groupes trotskystes. Là aussi, la FTMH hésita quelque peu avant d'octroyer son soutien à la grève, puis entra en scène plus énergiquement que chez Matisa. Après un mois, la médiation du gouvernement neuchâtelois permit la reprise du travail.

Déjà en 1973/74 des syndicalistes romands avaient réclamé que l'on abandonne la politique de la paix absolue du travail; les débats culminèrent au congrès de la FTMH en 1976. Un peu plus tard, 27 délégués syndicaux de Suisse romande lançaient le Manifeste 77, qui reprochait à la FTMH d'accepter sans broncher une économie uniquement tournée vers le profit et réclamait une remise en question relative de la paix du travail et une représentation claire des intérêts des travailleurs. La direction de la FTMH commença par considérer le Manifeste comme une contribution au débat démocratique, certains de ses membres allant jusqu'à le soutenir; mais bientôt elle n'y vit plus qu'une tentative de coup d'État gauchiste. Il s'ensuivit des conflits violents; malgré le soutien au Manifeste exprimé par le congrès du Parti socialiste en 1978, la FTMH suspendit ou licencia plusieurs de ses auteurs. Le neuvième renouvellement de la paix du travail la même année allait mettre un terme provisoire aux controverses internes: l'idée de paix du travail restait au cœur de la doctrine de la FTMH.

À la FOBB, les esprits avaient évolué plus tôt. Entre 1965 et 1971, plusieurs grèves sauvages eurent lieu dans le bâtiment, portées surtout par des ouvriers italiens et espagnols: en 1966 à Giubiasco, en 1968 à Mendrisio, en 1970 à Genève, Stabio, Bellinzona, Stans et Zoug, en 1971 une fois de plus à Genève. Les



Grève en 1974 à la fabrique de pianos Burger & Jacobi de Bienne.

saisonniers, qui vivaient à l'étroit dans des baraquements souvent presque insalubres protestaient ainsi non seulement contre leurs bas salaires et leurs conditions misérables de travail, mais aussi contre l'exclusion dont ils étaient victimes dans une société de plus en plus marquée par la xénophobie. L'élection d'Ezio Canonica à la présidence de la FOBB en 1968 et la révision des statuts qui fut alors entreprise marquèrent un tournant qui donna une nouvelle dynamique au syndicat, avec la remise en question relative de la paix absolue du travail et la tentative d'intégrer mieux les ouvriers étrangers.

En juin 1974, une grève de plusieurs semaines à la fabrique de pianos Burger & Jacobi à Bienne fit les manchettes des journaux. L'entreprise avait refusé de verser le treizième salaire prévu dans la convention collective de la menuiserie. Pendant la grève, le réalisateur Hans Stürm tourna un documentaire, Une grève n'est pas une école du dimanche, qui fut par la suite utilisé pour la formation syndicale et contribua à remettre l'idée de grève à l'ordre du jour.

Une nouvelle lutte de classe – d'en haut

Peu de grèves à nouveau dans les années quatre-vingt. Dans les archives de la FTMH, par exemple, on trouve une seule grève de quatre jours dans l'automobile à Genève, en février 1985. L'arme de la grève était bien oubliée: la FTMH demanda un avis de droit à un juriste, ce qui permit à son journal de faire figurer en une le titre étonné: «La grève est légale

en Suisse!» – Pendant ce temps, les critiques contre la paix du travail ne s'atténuèrent pas. Avec les changements techniques de plus en plus rapides et les limites environnementales de la croissance économique, elle apparaissait comme une relique d'une époque révolue, surtout aux observateurs intellectuels. Mais la population en général l'acceptait mal elle aussi. À la fin des années septante, des sondages représentatifs donnaient un taux de satisfaction de 75 %; en 1993, il était tombé à 60 %.

Cette évolution des mentalités a fini par se refléter dans l'offensive néolibérale des patrons et des partis de droite. Depuis les années septante, c'est surtout la gauche qui critiquait les conventions collectives assorties de paix du travail; depuis les années nonante, la droite les remet de plus en plus en question.

On constate une évolution qui va en sens contraire de ce qui se passait naguère, des périodes après la Première Guerre et surtout la Deuxième Guerre mondiale où les mouvements de grève avaient nettement reculé. Avec les appels éhontés aux coupes claires dans les prestations sociales et à la maximisation des profits, l'idée a mûri chez les travailleurs et dans les syndicats que la grève n'est pas nécessairement en contradiction avec le partenariat social. Bien au contraire: menacer de grève, voire faire grève est la condition, dans un environnement marqué par le durcissement social, pour parvenir à des négociations entre partenaires sociaux.





Petite chronique

Les grèves et les actions de protestation depuis 2000

Ralph Hug | Cette chronique présente une partie des protestations, grèves et conflits sociaux recensés depuis 2000 et montre qu'ils sont aussi fréquents que divers. Les employé(e)s de banques et les ecclésiastiques sont les seuls à n'avoir jamais fait grève ou à n'avoir jamais protesté publiquement contre des conditions de travail insatisfaisantes. La grande majorité des actions ont été couronnées de succès. Ceux qui sont déterminés à se battre obtiennent des améliorations. En cas de nécessité, la grève est un jeu qui en vaut la chandelle.

2000

En janvier, les bagagistes de l'aéroport de Zurich font la grève pour la deuxième fois afin de protester contre l'attitude arbitraire, discriminatoire et chicanière de la direction.

Les employé(e)s de la Grosswäscherei Zeba AG à Bâle font une grève de six jours, avec le soutien du syndicat SIB, pour s'opposer à la réduction de leurs salaires de 4000 à 3000 francs. Ils obtiennent gain de cause.

En mai, les employé(e)s de Swisscom, secondés par le Syndicat de la Communication, observent des pauses dans tout le pays pour protester contre les plans de licenciements collectifs.

En juillet, les employé(e)s de Aare Wäscherei AG de Rheinfelden luttent pour obtenir des salaires qui leur permettent de vivre. Ils obtiennent un relèvement de 2400 francs bruts à 3000 francs par mois et le versement d'un 13e salaire.

6'000 cheminots manifestent en novembre à Berne pour demander une augmentation de salaire. Si les CFF veulent accorder dans un

premier temps un pour cent seulement, le Syndicat du personnel des transports (SEV) obtient finalement 2,6 pour cent.

2001

7000 fonctionnaires cantonaux argoviens débraient pendant deux heures en mai pour protester contre le nouveau système de rémunération.

En mai, le personnel soignant bernois organise une journée de grève et d'action pour dénoncer la situation intenable du secteur de la santé et protester contre les mesures insuffisantes prises par le gouvernement.

Aux «Presses centrales de Lausanne», les membres du syndicat comedia bloquent l'expédition d'une revue dans la nuit du 18 au 19 mars. Ils protestent contre la sortie de l'entreprise de l'organisation patronale Viscom, mesure destinée à contourner la convention collective. À la suite d'une action introduite par l'employeur, le Tribunal fédéral juge le blocage disproportionné et admet une demande en réparation. Le litige est réglé en automne 2007 par une transaction.

En septembre, 800 employé(e)s du groupe Swissair de l'aéroport de Genève-Cointrin font une grève d'avertissement de trois heures pour protester contre la suppression annoncée de 1250 postes.

Le 3 octobre, un jour après le grounding de Swissair, 10'000 personnes se rassemblent devant le siège de Swissair à Kloten. Quelques jours plus tard, 7000 employé(e)s de Swissair organisent une manifestation sur la Place fédérale à Berne avec le soutien du ssp.

À l'aéroport de Genève-Cointrin, un demi-

millier d'employé(e)s de la navigation aérienne observent un arrêt de travail qui empêche pendant quatre heures le décollage d'avions de Crossair.



Un conflit du travail est aussi un événement social.

2002

En janvier, 82 employé(e)s du fabricant de machines-outils Stellram à Gland observent une grève d'avertissement d'une heure pour manifester contre des licenciements et la menace de la fermeture de l'usine.

En mars, les employé(e)s de l'administration cantonale de Berne organisent une journée de grève et de protestation contre les coupes claires dans le service public.

En avril, les ouvriers de la construction du tunnel du Lötschberg bloquent l'entrée de

Ferden (VS) pour protester contre les problèmes de protection de la santé au travail. La ventilation est améliorée.

En avril aussi, les employé(e)s des Transports public genevois (TPG) débraient pour protester contre le stress et les horaires serrés. Le Conseil d'État adopte des mesures urgentes en matière de transport.

À l'usine de panneaux agglomérés Fideris (GR), les 120 employé(e)s organisent en mai un blocage de trois heures contre la fermeture de l'usine sans plan social digne de ce nom. Dans les négociations qui suivent, le groupe Hiag améliore son offre.

200 laborant(e)s du canton de Vaud font grève pendant une demi-journée en juin pour demander une augmentation de leurs salaires.

La manifestation contre le pillage des rentes organisée par l'Union syndicale suisse rassemble 15'000 personnes à Berne.

41 mineurs autrichiens du chantier des NLFA entament une grève en septembre à Amsteg pour protester contre des déductions salariales injustifiées. Ils obtiennent une augmentation du salaire de base et des indemnités.

En septembre, les travailleurs de la construction entament leur lutte pour la retraite à 60 ans, car les entrepreneurs ont résilié la convention nationale. Des grèves et des protestations dans toute la Suisse assurent une grande visibilité à cette lutte. La première grève nationale du bâtiment depuis 55 ans a lieu le 4 novembre et est suivie par 15'500 travailleurs. Les entrepreneurs finissent par se montrer conciliants.



Prêts à tout: les employé-e-s de la Poste bloquent les centres de distribution (2004).

En novembre, les employé(e)s des centres de soins à domicile du canton de Vaud organisent une grève roulante avec l'aide du ssp pour demander une amélioration des salaires. Une première série de grèves avait déjà eu lieu au printemps.

Les employé(e)s de la maison de vente par correspondance Charles Veillon SA de Bussigny-près-Lausanne font la grève pendant plusieurs jours en novembre pour protester contre la suppression de 170 emplois. Avec l'aide de la FTMH, ils obtiennent une amélioration du plan social assorti d'indemnités de départ.

2003

En février, quelque 450 employé(e)s de l'opérateur de téléphonie mobile Orange font la grève pour protester contre la suppression prévue de 200 emplois sans plan social. La grève dure douze jours avec des interruptions. Le Syndicat de la Communication obtient des améliorations du plan social avec des indemnités de départ et de transfert.

Dans plusieurs villes, des centaines d'employé(e)s de Swisscom débraient pendant deux heures pour demander la semaine de 38 heures et pour protester contre la suppression d'emplois.

En mars, plus d'une centaine d'employé(e)s de Coca-Cola observent une grève d'avertissement contre le projet de fermeture de l'usine d'embouteillage de Bussigny-près-Lausanne. L'employeur annule les licenciements et propose une nouvelle affectation à tous les employé(e)s concernés.

C'est en offrant des cactus au siège de l'assurance que 150 informaticiens et informaticiennes de l'assurance Winterthur protestent en avril contre la suppression prévue de 150 emplois dans le secteur informatique du Credit Suisse.

Les employé(e)s du fabricant de produits isolants Isotech AG à Bienne et à Schlieren débraient pendant plusieurs jours en mai pour protester contre l'intention de l'entreprise de



Chez Charles Veillon à Bussigny : toutes les générations sont en grève (deuxième grève, 2004).

quitter la convention nationale. Finalement, l'entreprise en reste partie.

5700 enseignant(e)s des écoles primaires zurichoises réalisent en juin un arrêt de travail d'un jour avec le soutien du ssp pour protester contre les mesures d'austérité prévues dans l'éducation.

Les employé(e)s de la société Akzidenz- und Rollenoffset-Druckerei (ARO) du groupe Tamedia à Zurich débraient pendant un jour en août pour protester contre les insuffisances du plan social adopté à l'occasion de la fermeture de l'entreprise. Ils obtiennent une amélioration des indemnités de départ. L'action en réparation introduite par Tamedia n'a pas encore été tranchée.

En novembre, les employés d'Allpack AG à Reinach se défendent par une grève de neuf jours contre la détérioration des conditions de travail. La police intervient pour mettre fin à la grève. Le syndicat comedia conclut une nouvelle convention collective, mais les li-

cenciements ne sont pas annulés. Les actions en justice sont encore pendantes.

En novembre, 70 employé(e)s de Zyliss AG à Lyss débraient avec le soutien du SIB. Ils protestent contre la fermeture prévue du site et la délocalisation de la production en Chine. La grève dure dix jours. Un investisseur veut racheter l'entreprise, mais le projet échoue.

Au Tessin, le corps enseignant observe un arrêt de travail d'une demi-journée pour protester contre les mesures d'austérité.

En décembre, les employé(e)s de Gate Gourmet à Genève font une grève d'une heure contre les modifications prévues des conditions de travail.

2004

En février, des centaines d'employé(e)s de la Poste observent une pause pour manifester contre les plans d'économie et de suppression d'emplois de la Poste.



La solidarité n'a pas de limite d'âge.

En avril, les peintres et les plâtriers de Suisse alémanique et du Tessin entament des actions qui dureront près d'un an en faveur d'une convention collective déjà négociée, mais refusée par les employeurs, qui prévoit une augmentation des salaires et l'introduction progressive de la retraite anticipée à partir de 62 ans. Quelque 3000 grévistes défilent dans la Bahnhofstrasse de Zurich avec des

pots de peinture. La Confédération propose sa médiation et la nouvelle CCT conclue prévoit une augmentation des salaires, mais pas de retraite anticipée. Néanmoins, certaines organisations patronales locales approuvent la retraite anticipée.

Avec l'aide de la FTMH, les employé(e)s de l'entreprise Metalcolor (VD) font 3 jours de



grève en mai pour demander de meilleurs salaires et une meilleure sécurité de l'emploi. Ils obtiennent une réduction de la semaine de travail, davantage de vacances et un salaire minimal de 4000 francs.

En mai, les fonctionnaires de l'État de Genève protestent contre les mesures d'austérité et les plans de licenciement. Pendant trois heu-

res, ils bloquent les dépôts des TPG. De nombreux employé(e)s des hôpitaux et membres du corps enseignant se rencontrent en ville pour des piques-niques de grève. Certains postes de police restent aussi fermés.

Quelque 1500 employé(e)s de l'industrie graphique prennent part en juin à une grève nationale d'avertissement organisée par le syndicat comedia pour exiger un nouveau contrat collectif.

Une dizaine de milliers de fonctionnaires de l'État de Vaud réalisent une journée de grève et d'action et manifestent à Lausanne pour protester contre les plans d'austérité du gouvernement.

En octobre, les 110 employé(e)s concernés par la fermeture de la maison de vente par correspondance Charles Veillon SA font à nouveau la grève pendant trois jours pour demander l'amélioration du plan social, dont le montant est finalement doublé.

Pour protester contre les manigances du propriétaire endetté, les 70 employé(e)s de Printpark AG à Jona résilient ensemble leurs rapports de travail avec effet immédiat et arrêtent le travail. Ils manifestent à Weesen et à Jona pour exprimer leur colère.

Les employé(e)s de l'expédition du fabricant de cuisines Bruno Piatti AG à Dietlikon observent en octobre une grève d'avertissement pour protester contre la menace d'externalisation de leur département, avec, pour corollaire, une baisse des salaires. Celle-ci est annulée.

Pour lutter contre l'externalisation des services et les baisses de salaire annoncées, les

employé(e)s de la Poste paralysent en novembre quatre centres de distribution des lettres et des colis. Le Syndicat de la communication signe une convention qui recueille la plupart des revendications.

À l'usine métallurgique Swissmetal Boillat à Reconvilier, 400 employé(e)s font spontanément la grève en novembre après la mise à pied du directeur de l'usine et la publication des plans de démantèlement. La grève dure neuf jours et mobilise toute la population. Dans une convention passée avec le syndicat Unia/FTMH, Swissmetal garantit le site industriel du Jura bernois et s'engage à ne pas adopter de mesures contre les grévistes.

En décembre, les employé(e)s de l'imprimerie Printpark ARO de Zurich font la grève pour protester contre le licenciement d'un délégué syndical et contre la détérioration des conditions de travail. Les licenciements sont annulés.

La fabrique Filtrona SA de Crissier, qui produit des filtres à cigarette, fait la grève à plusieurs reprises en décembre et en janvier 2005 pour protester contre la menace de fermeture. 800 employé(e)s manifestent à Lausanne. Lors des négociations, le syndicat Comedia obtient deux millions de francs pour le plan social.

2005

Après une grève d'avertissement à la fin mars, dix nettoyeuses de l'entreprise Honegger AG à Zurich débraient pendant quatre jours pour exiger le maintien de leurs emplois. Elles ont gain de cause.

En mai, trois collaborateurs de la succursale de Dietlikon de Dipl. Ing. Fust AG font grève

pour protester contre leur licenciement. Ils obtiennent une indemnité de départ.

Les chauffeurs de taxi de l'aéroport de Kloten font en juin une grève de cinq jours pour obtenir des salaires qui permettent de vivre et une assurance d'indemnités journalières. Leurs revendications aboutissent grâce à l'appui du syndicat Unia.

En juin, 400 employé(e)s de l'usine Alcan de Sierre arrêtent le travail pour protester contre la suppression d'emplois prévue.

80 journalistes du quotidien « 24 heures » font, en septembre, une grève d'avertissement contre des licenciements dus à des mesures d'austérité.

Au Tessin, le personnel cantonal de nettoyage débraie pendant un demi-jour en octobre pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement.

Quelque 150 employé(e)s du Centre de distribution d'Egerkingen organisent en octobre une grève d'avertissement pour demander au nouveau propriétaire Denner de reconduire la convention collective. Denner conclut une nouvelle convention collective avec le syndicat Unia.

Après deux grèves d'avertissement, les employé(e)s de la Società Navigazione del Lago di Lugano (SNL) font une grève de quatre jours en octobre pour protester contre cinq licenciements et la menace de restructuration. Ils exigent un plan social. La majorité de leurs revendications sont acceptées.

Les employé(e)s de CFF Cargo organisent une grève d'avertissement d'une demi-heure à la

gare de triage de Bienne, pour protester contre les coupes claires que risque d'entraîner.

2006

En janvier, les employé(e)s de Swissmetal à Reconvilier font à nouveau la grève, car la direction ne respecte pas la convention de 2004 sur le maintien de l'usine. Ils occupent l'usine et reçoivent l'appui des autorités et de la population. 10'000 personnes expriment leur solidarité lors d'une manifestation. La grève se termine après cinq semaines grâce aux bons offices du médiateur Rolf Bloch, mais la lutte pour maintenir l'usine à Reconvilier continue.

Le personnel technique du Théâtre de Zurich

fait la grève en janvier avec l'appui du syndicat Unia afin d'obtenir un meilleur règlement des salaires. Les grévistes ont gain de cause.

Les actions de protestation des cheminots contre la résiliation et la modification de la convention collective débutent en avril. Nombreux sont les employé(e)s à porter un pin « Stop au démantèlement » lors des manifestations et des actions sur le lieu de travail. Les CFF se ravisent et signent une nouvelle convention collective du travail.

Les anciens pilotes de Crossair de Swiss débraient pendant un jour en novembre pour exiger une convention collective et être assimilés aux pilotes de Swiss. Plus de 130 vols

Sans les postiers, rien ne passe... comme une lettre à la poste (2004).



sont supprimés. En juin 2007, Swiss et ses pilotes signent une CCT améliorée.

En décembre, 1500 employé(e)s du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) de Genève débraient pendant trois heures pour protester contre la baisse des prestations de leur caisse de pension. Les mesures prévues sont abandonnées.

36 employé(e)s du détaillant de téléphonie mobile Phone House réalisent à Lausanne une grève d'avertissement de trois heures en décembre pour protester contre le démantèlement de l'entreprise et la suppression d'emplois.

2007

En mai, les employé(e)s de Schoeller Arca à Romont observent une grève d'avertissement pour protester contre la suppression de 42 emplois. Ils exigent un plan social substantiel.

En octobre 2007, les ouvriers de la construction entament des grèves pour demander une nouvelle convention nationale. Les entrepreneurs exigent un nouvel assouplissement de la durée du travail. 600 ouvriers paralysent pendant un jour les chantiers NLFA de Faido, Bodio, Amsteg et Sedrun. En novembre, 15'000 ouvriers se rassemblent à Zurich. Une nouvelle convention nationale est conclue grâce à une médiation.

Mars 2008 : la grève se poursuit à Bellinzzone chez CFF Cargo



Annexes

La Grève générale: Choix bibliographique et sources

Oltener Aktionskomitee [éd.]: Der Landesstreik-Process gegen die Mitglieder des Oltener Aktionskomitees vor dem Militärgericht 3 vom 12. März bis 9. April 1919. Vol. 1 et 2. Unionsdruckerei, Berne 1919.

Alain Berlincourt: Julikrawall und Generalstreik in Biel, in: Neues Bieler Jahrbuch, W. Gassmann, Bienne 1968.

Valérie Boillat, Bernard Degen et al.: La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses, Zurich 2006.

Bernard Degen: Das Basel der andern. Geschichte der Basler Gewerkschaftsbewegung. Z-Verlag, Bâle 1986.

Willi Gautschi: Der Landesstreik 1918, Benziger Verlag, Zurich 1968 et Chronos Verlag, Zurich 1988.

Kantonaler Gewerkschaftsbund St.Gallen: 80 Jahre Generalstreik 1918–1998. Sabon Verlag, Saint-Gall 1998.

Stefan Keller: Le temps des fabriques. Des cadences à la décadence. Éditions d'en bas, Lausanne 2003.

Jean-Maurice Lätt: 120 Jahre Arbeiterbewegung des Kantons Solothurn. Chronos Verlag, Zurich 1990.

Joe Schelbert: Der Landesstreik vom November 1918 in der Region Luzern. Union syndicale cantonale lucernoise, Lucerne 1985.

Marc Vuilleumier, François Kohler, Eliane Ballif, Mauro Cerrutti, Bernard Chevalley: La Grève générale de 1918 en Suisse, Éditions Grounauer, Genève 1977.

L'USS conserve un important fonds de documents issus de la grève générale: les procès-verbaux du Comité d'Action d'Oltén de sa 1ère séance le 4 février 1918 à sa dissolution le 29 septembre 1919, les procès-verbaux du 1er et second Congrès ouvrier suisse, une importante correspondance et des rap-

ports détaillés sur l'état de la grève venant de la plupart des sections syndicales. A ces témoignages essentiels viennent s'ajouter un grand nombre d'appels, de tracts, de coupures de presse et de rapports émanant des mouvements ouvriers ou des autorités. Ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque et Archives de l'USS.

Crédit photographique

Première de couverture: Thierry Porchet/L'Événement syndical, 4ème de couverture: archives d'Unia; brochure p. 1: Markus Traber; p. 2: Eva Olibet; p. 3: archives du ssp; p. 5: Neil Labrador/L'Événement syndical; p. 8: L'Événement syndical; p. 9: L'Événement syndical; p. 11: archives de work/Area; p. 13: archives d'Unia; p. 14: Nouvelles annales biennoises 1968; p. 15: Bibliothèque Am Guisanplatz, Berne; p. 16: W. Schneider; p. 18: Archives fédérales suisses, Berne; p. 18/19: Thierry Porchet/L'Événement syndical; p. 20: Ralph Hug; p. 21: archives d'Unia; p. 22: archives d'Unia; p. 23: archives d'Unia; p. 25: Documentation photo Ringier; p. 26: Museums-Gesellschaft Granges; p. 27: Museums-Gesellschaft Granges; p. 28: W. Schneider; p. 29: Archives fédérales suisses, Berne; p. 30: Ralph Hug; p. 31: L'Événement syndical; p. 33: Archives fédérales suisses, Berne; p. 34: Archives fédérales suisses, Berne; p. 35: Museums-Gesellschaft Granges; p. 36: Schweizer Illustrierte 1918; p. 37: Archives Traber; p. 38: à gauche: L'Événement syndical, à droite: archives de work; p. 39: Ralph Hug; p. 40/41: archives d'Unia; p. 43: Arthur Stämpfli/Archives sociales suisses, Zurich; p. 44: Archives sociales suisses, Zurich; p. 47: Archives sociales suisses, Zurich; p. 48/49: Archives sociales suisses, Zurich; p. 50: Mario del Curto/Archives sociales suisses, Zurich; p. 52/53: Thierry Porchet/L'Événement syndical; p. 55: archives d'Unia; p. 56: archives du Syndicat de la Communication; p. 57: Neil Labrador/L'Événement syndical; p. 58/59: archives d'Unia; p. 61: archives du Syndicat de la Communication; p. 62: archives du SEV

Légendes des photos sur une page entière

P. 3: Grève des institutrices et des instituteurs zurichois, juin 2003; p. 18/19: Grévistes de Filtrona, à Crissier (2004); p. 40/41: Manifestation pendant la grève dans la construction (2002); p. 52/53: Grévistes de Filtrona, à Crissier (2004)

Informations complémentaires

Site internet de l'USS

www.uss.ch

Déclaration de l'USS sur le droit de grève

Lors de son congrès de novembre 2006, l'Union syndicale suisse (USS) a adopté sous forme de résolution une déclaration sur le droit de grève. Cette déclaration dénonce les restrictions inacceptables du droit de grève inscrit dans la constitution fédérale. Elle se trouve sur le site de l'USS : www.uss.ch, rubrique Actuel, > Dossier (colonne de droite), > Dossier n°52 Congrès USS 9.11 – 11.11.2006.

Nouveau commentaire sur le droit de grève

L'USS va publier en été 2008 un nouveau commentaire juridique sur le droit du travail et le droit de grève (« Kollektives Arbeitsrecht »). La version française de cet ouvrage paraîtra par la suite.

Organisations membres de l'USS

Unia – Le syndicat

Weltpoststrasse 20, case postale 272, 3000 Berne 15
Tél. 031 350 21 11, fax 031 350 22 55
info@unia.ch www.unia.ch

SEV – Syndicat du personnel des transports

Steinerstrasse 35, 3006 Berne
case postale, 3000 Berne 6
Tél. 031 357 57 57, fax 031 357 57 58.
info@sev-online.ch www.sev-online.ch
Permanence romande:
Rue Saint-Martin 36, 1005 Lausanne
Tél. 021 321 42 52, fax 021 321 42 51
sev-lausanne@sev-online.ch

Syndicat de la Communication

Looslistrasse 15, case postale 370, 3027 Berne
Tél. 031 939 52 11, fax 031 939 52 62
gewerkschaft.kommunikation@syndicom.ch
www.syndicatcommunication.ch

ssp – Syndicat suisse des services publics

Birmensdorferstrasse 67, 8036 Zurich
Tél. 044 266 52 52, fax 044 266 52 53.
vpod@vpod-ssp.ch www.vpod.ch
Secrétariat romand:
Avenue Ruchonnet 45bis, case postale 1360,
1001 Lausanne, Tél. 021 340 00 00, fax 021 340 00 09
central@ssp-vpod.ch

comedia

Monbijoustrasse 33, Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 390 66 11, fax 031 390 66 91
zentalsekretariat@comedia.ch www.comedia.ch

AvenirSocial Professionnels travail social suisse

Schwarztorstrasse 22, 3007 Berne,
case postale 8163, 3001 Berne,

Tél. 031 382 22 22, fax 031 382 11 25
info@avenirsocial.ch www.avenirsocial.ch

FSTTB – Fédération suisse des tisserands de toile à bluter

Hennimoostrasse 60, 9444 Diepoldsau
Tél. 071 733 25 85

garaNto – Syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière

Monbijoustrasse 61, Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 379 33 66, fax 031 379 33 60
secretariat.central@garanto.ch
www.garanto.ch

SSM – Syndicat suisse des mass media

Birmensdorferstrasse 65, 8004 Zurich
Tél. 044 202 77 51, fax 044 202 79 48
e-mail: ssmzentrale@tic.ch www.ssm-site.ch

SSPM – Société suisse de pédagogie musicale

Matterstrasse 5, 3006 Berne
Tél. 031 352 22 66, fax 031 352 22 67
smpv@bluewin.ch www.sspm.ch

USDAM – Union suisse des artistes musiciens

Kasernenstrasse 15, 8004 Zürich
Tél. & fax: 043 322 05 22
info@usdam.ch www.usdam.ch

APC – Association du personnel de la Confédération

Oberdorfstrasse 32, 3072 Ostermundigen
Tél. 031 938 60 61, fax 938 60 65
sekretariat@pvb.ch www.pvb.ch

ASEB – Association suisse des employées de banque

Monbijoustrasse 61, case postale 8235, 3001 Berne
Tél. 031 371 43 11, fax 371 98 74
info@asebanque.ch www.sbpv.ch

kapers – Association du personnel de cabine

Dorfstrasse 29a, 8302 Kloten
Tél. 043 255 57 77, fax 043 255 57 78
info@kapers.ch www.kapers.ch

New Wood – Syndicat New Wood des Nations Unies

Case postale 27, 1211 Genève 19
Tél. 079 202 33 08, fax 022 733 58 37
newwood98@hotmail.com

SSPM – Association suisse des artistes dramatiques (Suisse alémanique)

Kasernenstrasse 15, 8004 Zurich
Tél. 044 380 77 77, fax 044 380 77 78
sbkv@sbkv.com www.sbkv.com

//syndikat – die Online Gewerkschaft

Case postale, 8023 Zurich
info@syndikat.ch <http://syndikat.ch>

Impressum

Publié par l'Union syndicale suisse, case postale, 3000 Berne 23

Responsable de la publication : Rolf Zimmermann

Rédaction : Ralph Hug, Stefan Keller

Traduction : Marianne Enckell, Ursula Gaillard, Fernand Quartenoud

Conception graphique : Markus Traber, St-Gall

Tirage : 9900 ex.

Impression : UD Print AG, Lucerne

© 2008 by Union syndicale suisse

Cette brochure peut être commandée sur notre site internet www.uss.ch



La grève, ça paie !

La preuve par Bellinzone – Le Tribunal fédéral loin des réalités

Annexe à la brochure « La grève, ça paie ! »
Actualité



Photo: comité de grève

USS | Le 7 mars 2008, les employé(e)s des ateliers CFF de Bellinzone débrayent. Cent vingt six emplois vont être supprimés. Des années durant, les cheminots ont cru aux promesses de la direction: il fut d'abord question de démantèlement, puis à nouveau de développement. Récemment, une partie des ateliers avait été rénovée. Des ateliers dont la situation sur l'axe nord-sud est idéale. Et maintenant, il s'agirait de les fermer? Absurde!

Le comité de grève «Giù le mani dalle officine!» («Touche pas à nos ateliers!») prend alors les choses en main. Cinq mille personnes descendent dans la rue. Les syndicats SEV et Unia soutiennent les grévistes. La solidarité de la population est énorme, encore plus grande que lors de la grève de Swissmetal à Reconvilier. Impossible d'imaginer un canton du Tessin sans ateliers CFF. Des générations y ont travaillé. Si, dans le cas de Swissmetal, des intérêts privés londoniens étaient en jeu, c'est d'une entreprise de la Confédération dont il est question ici. Une

entreprise qui appartient au peuple suisse. Et c'est à ce dernier de décider.

La vaste solidarité manifestée par toute la région contraint la direction des CFF à suspendre la réalisation de ses plans de démantèlement. Les grévistes ne veulent plus se laisser mener en bateau avec uniquement de belles promesses. Le conflit se poursuit et le conseiller fédéral Moritz Leuenberger doit trouver un médiateur. Le 19 mars, jour des délibérations parlementaires à ce sujet, 7000 personnes se sont réunies à Berne devant le Palais fédéral pour clamer: «Touche pas à nos ateliers!». Bellinzone est partout. Le combat des cheminots tessinois acquiert une dimension nationale. À Bellinzone, un nombre beaucoup plus élevé de personnes – 10'000 – manifestent le 2 avril. Elles font clairement entendre que les CFF ne s'imposeront pas.

Avec plus d'un mois, la grève de Bellinzone est l'une des plus longues grèves de l'après-guerre. Un moment qui fera date dans l'histoire du mouvement des salarié(e)s.

Mais aussi la preuve qu'avec leurs exigences toujours plus grandes, les patrons incitent à faire grève. Par leur attitude méprisante, des managers obligent en effet les salarié(e)s à se lancer dans des conflits du travail. La grève se fait légitime défense. Sinon, comment les travailleuses et les travailleurs pourraient-ils se battre pour leur existence, leurs familles ? Les cheminots de Bellinzzone sont, eux aussi, choqués par l'écrémage auquel se livrent les dirigeants de l'entreprise. Comme dans les entreprises privées, ces derniers « récompensent » leurs propres activités à grand renfort de millions de francs. Ils gagnent quatre fois plus qu'un conseiller fédéral et exigent du personnel qu'il s'accommode de baisses de salaire. Les entreprises font office de libres-services pour managers et membres de conseils d'administration. Pendant ce temps, les employé(e)s et leurs familles tremblent pour leur existence.

Un droit fondamental

Le 4 novembre 2002, les travailleurs de la construction en lutte pour la retraite à 60 ans, ont organisé une manifestation sur le chantier du tunnel du Baregg. Le trafic en fut perturbé. Début avril 2008, le Tribunal fédéral

a confirmé la légalité de cette grève. Mais de justesse, par 3 voix contre 2, il a également confirmé les amendes auxquelles quatre membres de la direction du syndicat Unia avaient été condamnés pour contrainte. La Haute Cour est ainsi loin des réalités. Car les grèves, justifiées et nécessaires, ne peuvent pas être illégales si l'on a une conception moderne de ce qu'est un droit fondamental.

Les syndicats doivent décider ce qui s'impose pour faire passer leurs revendications. Les manifestations et les cortèges de protestation relèvent aussi de la grève. Chaque grève est synonyme de pression. Une grève qui ne fait pas mal n'est pas une grève, la limite à ne pas dépasser étant ici celle de la violence. Or, l'action du Baregg était pacifique, non violente. Les juges du Tribunal fédéral n'ont pas vu que, lors de rendez-vous footballistiques, le trafic est régulièrement bloqué par les manifestations de joie de fans. Et, comme de juste, personne n'est puni dans ce cas. Un trafic autoroutier non perturbé est-il plus important que l'exercice d'un droit fondamental ? Non. Le Tribunal fédéral va changer sa façon de voir les choses.

